

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 52.214,22 euros
Siège social : 1, rue Benjamin Franklin – 56250 Saint-Nolff
751 660 341 RCS Vannes

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 52.214,22 euros
Siège social : 1, rue Benjamin Franklin – 56250 Saint-Nolff
751 660 341 RCS Vannes

RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Charwood Energy (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales, directes et indirectes, les sociétés de droit français ENERGY&+, W&NERGY, Charwoodbox1, Charwoodbox2, Charwood Innovation, ELECBOX56, Charwood Immobilier, LG Concept, Transport Stockage Logistique et AA Biomasse (ci-après ensemble les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société, ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2024 intègrent en intégration globale, proportionnelle et mise en équivalence, les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 -	Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.....	4
1.1	PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.	4
1.2	SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES	5
1.3	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées.....	6
1.3.1	Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé.....	6
1.3.2	Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat.....	7
1.4	Activité en matière de recherche et développement et de production	7
1.5	Activités polluantes ou à risque.....	8
1.6	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	9
1.7	Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.....	11
1.8	Évolution prévisible et perspectives d'avenir.....	11
CHAPITRE 2 -	Filiales et participations	12
2.1	Activités des filiales de la Société	12
2.2	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés :	15
2.3	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.....	15
CHAPITRE 3 -	Informations sur les délais de paiement.....	16
CHAPITRE 4 -	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	17
CHAPITRE 5 -	Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices.....	18
CHAPITRE 6 -	Répartition du capital et actions d'autocontrôle	19
6.1	Evolution de la répartition du capital	19
6.2	Franchissement de seuils légaux	19
6.3	Actionnariat salarié.....	19
6.4	Informations relatives à l'autocontrôle	20
CHAPITRE 7 -	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	21
7.1	Composition du conseil d'administration et de la direction générale	21
7.2	Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024	27
7.3	Conventions conclues avec les mandataires sociaux	31
CHAPITRE 8 -	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	33
CHAPITRE 9 -	REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL	34
9.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	34
9.2	Participation au capital des mandataires sociaux	36
CHAPITRE 10 -	Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions.....	37
10.1	Options de souscription ou d'achat d'actions	37
10.2	Attributions gratuites d'actions.....	37
CHAPITRE 11 -	Mandat des commissaires aux comptes	39
11.1	Commissaire aux comptes.....	39
11.2	Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024	39
CHAPITRE 12 -	Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	40
12.1	Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2024.....	40
12.2	Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2024	40

12.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2024	40
12.4 Conventions conclues avec les parties liées	40
12.5 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers	41
12.6 Conventions conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	41
CHAPITRE 13 - Informations diverses	42

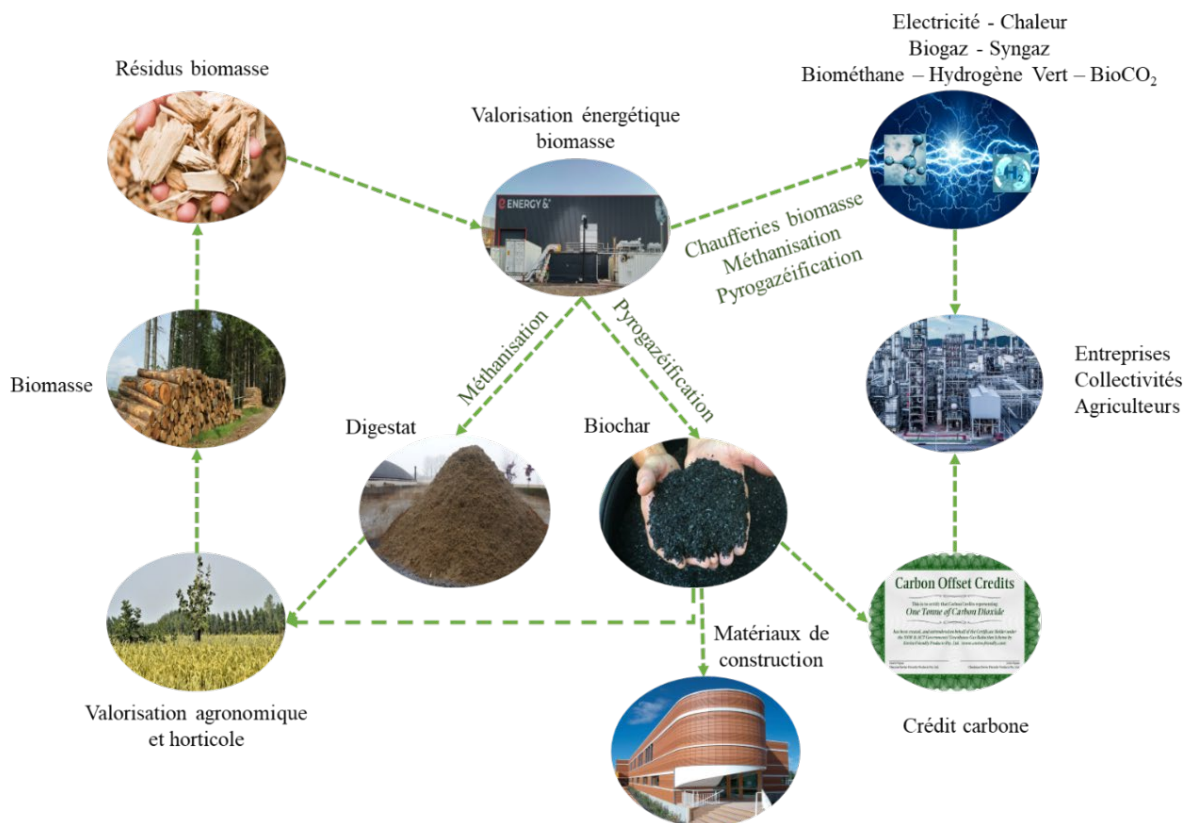
CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

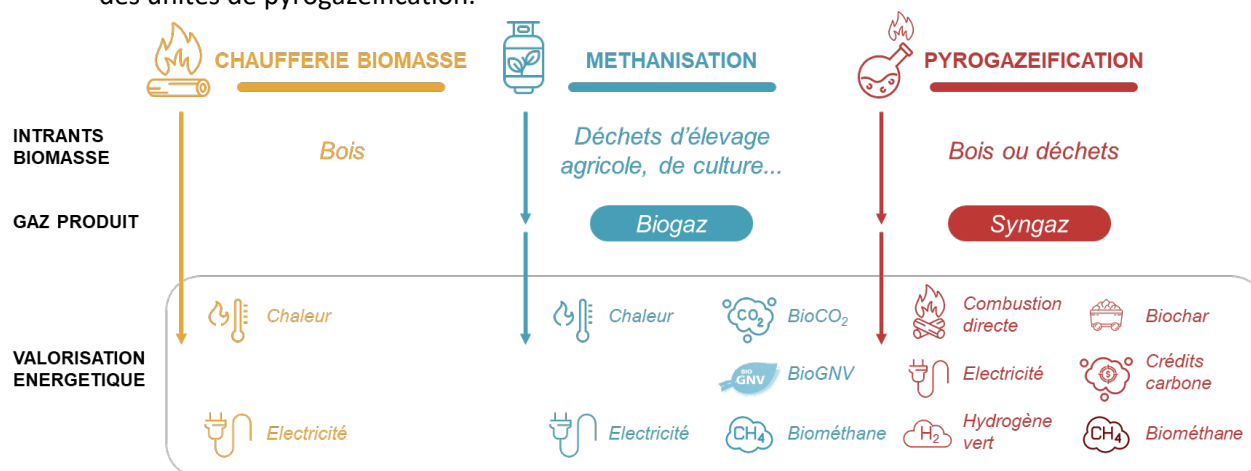
Le Groupe est un acteur intégré proposant aux industriels, aux collectivités et aux agriculteurs des solutions sur-mesure de valorisation énergétique à partir de biomasse (bois, déchets agricoles, effluents agricoles, boues des stations d'épuration urbaines, combustibles solides de récupération) répondant ainsi aux problématiques :

- de la transition énergétique avec la cogénération d'électricité et de chaleur renouvelables ainsi que des gaz verts (biogaz/syngaz pouvant donner du biométhane, de l'hydrogène vert et du bioCO₂) avec une empreinte carbone négative grâce à l'obtention de biochar par pyrogazéification qui génère également des crédits carbone ;
- de l'économie circulaire par la valorisation de résidus de biomasse et de déchets combustibles permettant :
 - d'alimenter en électricité et/ou en énergie thermique des processus de production industriels sur site, des bâtiments tertiaires ou publics, des logements collectifs ou des sites agricoles ;
 - d'utiliser le digestat, issu de la méthanisation, ainsi que le biochar comme outils d'amendement des sols pour une meilleure valorisation agronomique ; et
 - d'intégrer le biochar comme composant de matériaux de construction.
- de l'indépendance énergétique au travers d'une production d'énergie non-intermittente à partir de ressources en biomasse disponibles en grande quantité avec des coûts attractifs et une plus grande stabilité dans le temps.



Fort d'un savoir-faire développé depuis près de 20 ans, les équipes du Groupe, emmenées par son fondateur Adrien Haller, conçoivent et construisent via Energy&+, filiale du Groupe :

- des chaufferies biomasse et des réseaux de chaleur ;
- des unités d'hygiénisation pour la méthanisation ;
- des unités de pyrogazéification.



Le Groupe a ainsi réalisé plus d'une centaine de projets permettant de générer une puissance cumulée de 53,5 mégawatts, produisant environ 250 GWh/an, ainsi que 26 kilomètres de réseaux de chaleur. La Société, en tant qu'acteur intégré propose également d'assurer, via sa filiale Energy&+, l'exploitation et la maintenance des unités de production d'énergie qu'il a construites dans le cadre de contrat O&M (*Operation & Maintenance*).

Par ailleurs, la Société s'est associée au fonds Eiffel Gaz Vert SLP, qui se présente comme le premier fonds de place dédié aux gaz renouvelables, géré par Eiffel Investment Group, doté de 210 millions d'euros et ayant vocation à accompagner les porteurs de projets de production et de distribution de gaz renouvelables, pour devenir producteur indépendant d'énergie (*Independent Power Producer – IPP*) au travers d'une filiale dédiée W&nergy. Il est prévu que W&nergy, détenue à 70% par la Société, investira dans des sociétés dédiées SPV (*Special Purpose Vehicle – SPV*), lesquelles se financeront en fonds propres et en dettes (généralement pour respectivement 25% et 75% de leurs besoins), afin d'investir dans des unités de pyrogazéification détenues en propre, unités conçues et construites par Energy&+, capables de produire et de vendre du syngaz, du biochar, des crédits carbone ainsi que des produits issus du syngaz (électricité et chaleur, biométhane, hydrogène vert, bioCO₂) à des clients avec lesquels des *Corporate PPA*¹ (*Power Purchase Agreement*) (*cPPA*) auront été préalablement signés.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principales activités du Groupe en 2024 sont décrites ci-après.

L'exercice 2024 a été marqué par des avancées commerciales et opérationnelles dont certaines structurantes pour l'avenir :

- Signature d'un contrat portant sur le remplacement et la modernisation d'une installation de chauffage, utilisée pour le séchage de bois d'œuvre et de bois de construction, dans une scierie localisée en Ile-et-Vilaine ;
- Inauguration à Colpo en Bretagne du 1er démonstrateur de gazéification industrialisable de France,

¹ Un *Corporate PPA* (*Power Purchase Agreement*) est un contrat d'achat d'énergie entre un producteur d'énergie et un industriel qui achète l'énergie produite par un site de production identifié, situé à proximité ou au sein du site de l'industriel.

- Renforcement des capacités de production du site de Saint-Nolff en Bretagne, passant à une surface totale de production de 1 750 m² ;
- Lancement d'une nouvelle offre dédiée à la pyrogazéification avec Charwood Innovation ;
- Signature d'un partenariat stratégique entre sa filiale Energy&+ et le groupe suisse Schmid Energy Solutions, leader mondial des systèmes de chauffage éco-responsables.

A l'issue de l'exercice 2024, le Groupe comptabilise déjà un carnet de commandes sécurisé pour compte de tiers d'un montant total de 4,3 millions d'euros, livrable et facturable en 2025.

D'autres projets sont en discussions avancées et devraient être annoncés dans le courant du 1^{er} semestre 2025.

Sur l'activité pour compte propre, 5 centrales sont en cours de développement, dont une pour le compte de Verallia France, dont Charwood Energy a annoncé en janvier dernier la signature d'un corporate PPA2. Ce contrat d'une durée de 21 ans, porte sur la construction et l'exploitation, au sein de l'usine Verallia de Cognac, d'une centrale de production de syngaz, gaz vert généré par pyrogazéification de biomasse, que Charwood Energy détiendra en propre. Le démarrage de la construction de la centrale sur le site de Verallia à Cognac est programmé pour la fin du 1^{er} semestre 2025. Sa mise en service, anticipée au 1^{er} trimestre 2027 permettra à Charwood Energy d'approvisionner Verallia en syngaz pour alimenter l'un des 3 fours du site de Cognac.

La signature de ce premier corporate PPA représente une étape historique pour Charwood Energy qui déploie avec ce contrat une nouvelle activité de production d'énergie pour compte propre à partir de centrales de pyrogazéification.

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024

(En millions d'euros)	2024	2023
Chiffre d'affaires	5,0	4,1
Autres produits d'exploitation	0,7	2,2
Achats consommés	(2,6)	(3,6)
Charges externes	(2,9)	(2,0)
Charges de personnel	(2,9)	(2,3)
EBITDA²	(2,7)	(1,5)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(0,6)	(0,4)
Résultat d'exploitation	(3,2)	(2,0)
Résultat financier	(0,07)	(0,2)
Éléments exceptionnels	(0,3)	(0,02)
Impôts	-	0,6

² L'EBITDA (« Earning Before Interest, Tax, Depreciation & Amortization ») est le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations et des reprises des amortissements et des provisions (qui sont des charges non-cash).

Résultat net consolidé	(3,6)	(1,6)
Résultat net part du groupe	(3,5)	(1,6)

Commentaires sur les résultats annuels 2024

Sur l'ensemble de l'exercice 2024, les charges de personnel sont en augmentation, traduisant la poursuite de la structuration des équipes en cours pour accompagner le développement du Groupe, ainsi que la montée en puissance des projets qui seront délivrés au cours de 2025.

Dans ce contexte de montée en charge des investissements, Charwood Energy affiche une perte d'exploitation de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ces investissements stratégiques, réalisés notamment dans les équipes et les capacités industrielles, préparent une forte montée en puissance dès 2025.

Après comptabilisation du résultat financier et de la charge d'impôt, Charwood Energy enregistre une perte nette part du Groupe de 3,5 millions d'euros.

1.3.2 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l'exercice 2024, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 521 139 euros contre 1.017.327 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 s'est élevé à - 576 479 euros contre 18.873 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2024 s'élève à 2 918 371 euros contre un bénéfice de 113.373 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice 2024 se solde pour la Société par une perte nette de 2 918 371 euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2024, s'élèverait désormais à - 3 134 733 euros.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Stratégie de recherche et développement

Sur l'activité pour compte de tiers, le Groupe comptabilise d'ores et déjà un carnet de commandes sécurisé d'un montant total de 9 M€, livrable et facturable sur 2025 et 2026. Par ailleurs l'activité se caractérise par un pipeline toujours solide reflétant la dynamique commerciale soutenue.

³ Cumul du carnet de commandes de projets signés déduit du chiffre d'affaires déjà constaté à l'avancement des travaux réalisés

⁴ Devis détaillé ou préliminaire envoyé et en attente de réponse

Dans le prolongement de l'évolution de son modèle économique, Charwood Energy a ajusté sa feuille de route stratégique en février dernier afin de mieux refléter ses nouvelles priorités qui s'appuie sur les piliers de performance suivant :

- Une croissance régulière du chiffre d'affaires auprès de clients tiers, renforçant la dynamique commerciale et la diversification des sources de revenus ;
- La consolidation, dès 2027, d'un socle de revenus récurrents issus de l'activité pour compte propre, garantissant une visibilité accrue de son activité ;
- Une augmentation progressive de l'ARR, portée par la montée en puissance des ventes d'énergie et par la sécurisation de revenus sur plusieurs années à travers des engagements contractuels avec de nouveaux industriels.

Charwood Energy pose les fondations d'un modèle hybride à forte valeur ajoutée, alliant performance commerciale immédiate et revenus récurrents issus de ses propres centrales, avec une ambition claire : devenir un acteur de référence de la production décarbonée locale en Europe.

Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au cours de l'exercice écoulé, le groupe a engagé des dépenses de développement à hauteur de 139.878 euros. Ces frais ont été immobilisés en date du 31 décembre 2024 et sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets. Ces frais de développement sont relatifs à des coûts engagés pour la création de procédés visant à être commercialisés.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

Compte tenu de ses activités, le Groupe est confronté à des risques industriels et de sécurité des personnes travaillant au contact des unités de valorisation de la biomasse que sont les chaufferies-biomasse et les unités de méthanisation et de pyrogazéification.

Les équipes du Groupe sont notamment exposées à des risques de sécurité liés tant aux opérations de construction, de maintenance, que d'exploitation. Les personnes travaillant sur les sites proches des différentes unités de valorisation de la biomasse du Groupe sont également concernées.

L'utilisation d'outillage d'atelier ainsi que de possibles fuites de gaz verts, classés pour la plupart dans la catégorie des matières dangereuses (gaz inflammable, gaz toxique, gaz anoxique, etc.) ou des incendies pourraient être la cause d'accidents potentiellement significatifs.

En cas de dysfonctionnement d'une unité de valorisation de la biomasse notamment intégrée dans un ensemble industriel plus large et complexe ou sur un site ou une zone sensible, ou bien à la suite d'un défaut ou d'une erreur humaine, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée du fait de préjudices corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient. De la même manière, les futures unités de pyrogazéification détenues en propre au sein de sites classés à risque, notamment Seveso, peuvent exposer le Groupe aux risques cumulés présents dans ladite zone.

Ces risques d'accidents peuvent se traduire également par des dommages environnementaux ou plus largement par des dommages en matière de santé, de sécurité ou de salubrité publique. Les unités de valorisation de la biomasse sont particulièrement confrontées :

- à un risque d'incendie compte tenu de l'utilisation et du stockage de la biomasse et particulièrement la biomasse forestière et agricole telle que les plaquettes forestières sont les principales sources de biomasse actuellement susceptibles d'être utilisées et d'autres produits inflammables ;
- à un risque d'explosion lors du processus de valorisation en énergie de la biomasse qui pourrait avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Ainsi, en dépit d'un renforcement des procédures permettant d'assurer la sécurité de ses installations et des mécanismes de prévention des risques mis en place par le Groupe, la survenance d'un incident d'exploitation au sein d'un site industriel voisin ou d'un site de valorisation de la biomasse en énergie en cours de construction, de phase de test ou exploité par le Groupe pourrait avoir de graves impacts sur la sécurité des personnes (blessures graves voire mortelles) et l'activité du Groupe (destruction de biens, d'installations et d'équipements, ainsi qu'interruption de la construction ou de l'exploitation d'un site).

Le Groupe pourrait également être mis en cause du fait d'une erreur de conception d'un réseau de chaleur ou d'une unité de valorisation de la biomasse ou d'un dysfonctionnement imputable à l'interface avec d'autres systèmes ou ensembles industriels d'un client. Le dysfonctionnement d'une unité pourrait impliquer des coûts liés à une action corrective et entraîner de nouvelles dépenses de développement et monopoliser des ressources techniques et financières.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque lié au mode de financement du Groupe et au niveau de levier financier

Le Groupe intervient à la fois comme concepteur-constructeur pour différents types d'unités de valorisation de la biomasse pour le compte de tiers mais également comme développeur et investisseur de ses propres unités de pyrogazéification en vue de les exploiter et de vendre l'énergie ainsi produite que cela soit par cogénération d'électricité et de chaleur ou de gaz vert en plus des co-produits que sont le biochar et les crédits-carbone associés.

Le développement de cette activité pour compte propre est consommatrice de capitaux et nécessite des financements par recours aux fonds propres, quasi-fonds propres ainsi que par de l'endettement bancaire externe. Afin d'assurer le développement des premières unités de pyrogazéification en propre, la Société s'est associée en février 2021 au fonds d'infrastructure Eiffel Gaz Vert SLP, fonds d'investissement à impact reconnu et premier fonds européen dédié à la filière du gaz renouvelable en février 2021, en créant la société W&nergy.

La majorité des financements du Groupe se déploiera au niveau des sociétés de projet (« SPV » ou « *Special Purpose Vehicle* ») ou d'une holding intermédiaire détenant ces SPV telle que W&nergy à travers, dans la majorité des cas, des avances en comptes courant au profit des SPV couplées à un financement bancaire et/ou la réalisation d'augmentation de capital ou l'émission d'obligations convertibles au sein de holding intermédiaire apportant la part en capitaux propres et comptes courants d'associés des SPV.

Les financements bancaires des SPV seront réalisés sans recours sur le Groupe dans le cadre d'opérations de financement de projet, avec un effet de levier important avec une part d'endettement pouvant atteindre 80% du montant total des financements apportés compte tenu de la prévisibilité des flux, au travers de la signature de contrat de vente sur des périodes minimum de 15 ans d'électricité, de chaleur ou de gaz vert par les SPV. Pour chaque SPV, une fois la structure financière établie en accord

avec les établissements bancaires finançant le projet, permettant ainsi de fixer le montant des fonds propres requis, le SPV n'a pas vocation à réaliser une nouvelle opération de financement dilutive.

A la date du présent rapport de gestion, le Groupe n'a pas une expérience significative dans la conduite de levées de fonds bancaires pour assurer le financement des unités de pyrogazéification qu'il détiendra indirectement au travers de W&nergy. Le Groupe bénéficiera cependant de l'expérience du fonds d'infrastructure Eiffel Gaz Vert SLP en la matière. La capacité à recourir à des emprunts bancaires ainsi que les conditions d'obtention de ces financements, notamment en matière de levier, maturité coût du crédit ou encore engagements spécifiques associés tels que des covenants, auront un impact direct sur les capacités de développement du Groupe ainsi que sa rentabilité et sa situation financière. Si un projet ne génère pas suffisamment de revenus pour rembourser les différents financements obtenus, cela pourrait entraîner la survenance d'un cas de défaut ou l'activation de sûretés par les contreparties.

Le Groupe ne peut garantir qu'il ne pourrait pas voir varier à la baisse sa capacité à obtenir des financements, pour ses projets à moyen terme si ses co-investisseurs ou les établissements ayant assuré le financement des projets ne lui assurent pas des conditions similaires à celles observées pour des projets précédents. Les conditions de financement peuvent effectivement évoluer en raison de facteurs inhérents au Groupe, aux SPV tels que le risque perçu sur le Groupe lui-même ou l'unité de pyrogazéification à financer mais également des facteurs externes tels que de nouvelles réglementations ou une réduction drastique de l'offre de crédit. Ces situations pourraient entraîner une augmentation du coût de financement du Groupe.

Dans le cadre de son développement, la capacité du Groupe ou des SPV qu'il détiendra, à lever des fonds supplémentaires, que cela soit sous forme d'augmentations de capital, d'émission de titres donnant accès au capital ou de financements bancaires, dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. Le Groupe ne peut garantir que ces fonds supplémentaires seront mis à sa disposition ou celles de ses SPV lorsqu'ils en auront besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

Toute incapacité à générer durablement des profits ou à obtenir des financements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses perspectives, sa capacité à réaliser ses objectifs et sa situation financière.

Risque de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement financier du Groupe par échéance au 31 décembre 2024 :

	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1.386.517 €	550.139 €	826.014 €	10.364 €
Autres dettes financières	613.824 €	114.888 €	498.936 €	0 €
Total endettement financier	2.000.341 €	665.027 €	1.324.950 €	10.324 €

Compte tenu de la trésorerie du Groupe au 31 décembre 2024, d'un montant de 596.093 euros, la trésorerie nette du Groupe s'élève à cette même date à - 1.404.248 euros.

L'endettement financier est composé d'emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit pour 1.386.517 euros dont 193.803 euros au titre de Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») par amortissement mensuel sur 5 ans, 271.101 euros au titre d'un prêt auprès du Crédit Agricole par amortissement mensuel sur 3 ans, 464.329 euros au titre d'un prêt à la Caisse d'Épargne par amortissement mensuel sur 5 ans, 204.577 euros au titre d'un prêt à la Caisse d'Épargne par amortissement mensuel sur 7 ans, et de 613.824 euros de comptes courants d'associés consentis par Monsieur Adrien Haller ainsi que Eiffel Gaz Vert SLP, LG Concept, Monsieur Loïc Le Gall et Madame Sophie Gueguen.

En 2023, le Groupe a conclu un prêt de 700.000 euros auprès de la Caisse d'Épargne dans le cadre du rachat de compte courant d'associés, de 267.000 euros auprès de la Caisse d'Épargne pour l'acquisition de matériel de production, et de 500.000 euros auprès du Crédit Agricole dans le cadre du financement de l'acquisition de matériels de transport.

Le 20 mai 2022, le groupe a obtenu, une subvention FEDER de 154.555,35 euros, ramenée à 136.264,84 euros par avenant du 17 août 2023, au titre de son investissement dans son outil de production et la mise en place d'un nouvel atelier de préfabrication.

Le Groupe ne devrait pas être exposé à un risque immédiat de liquidité sur ses contrats de prêts dans la mesure où ces derniers prévoient la mise en œuvre de clause de remboursement anticipé obligatoire classique, notamment en cas de défaut de paiement d'une échéance, de cessation d'activité, de dissolution.

1.7 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.

1.8 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans ce contexte d'évolution de son modèle économique, combinant la vente de services pour compte de tiers et vente d'énergie issue de centrales détenues en propre, Charwood Energy ajuste sa feuille de route stratégique afin de mieux refléter ses nouvelles priorités.

Ainsi, la Société ajuste ses objectifs précédemment annoncés à l'horizon 2027 pour s'appuyer désormais sur de nouveaux piliers de performance :

- Une croissance régulière du chiffre d'affaires auprès de clients tiers, renforçant la dynamique commerciale et la diversification des sources de revenus ;
- La consolidation, dès 2027, d'un socle de revenus récurrents issus de l'activité pour compte propre, garantissant une visibilité accrue de son activité ;
- Une augmentation progressive de l'ARR (Annual Recurring Revenue), portée par la montée en puissance des ventes d'énergie et par la sécurisation de revenus sur plusieurs années à travers des engagements contractuels avec de nouveaux industriels.

A moyen terme, Charwood Energy confirme sa stratégie de croissance reposant sur un équilibre entre l'activité pour compte de tiers et celle pour compte propre, garantissant un mix diversifié et pérenne.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2024 :

Nom	Adresse	Pays	Méthode de consolidation		Contrôle		Intérêts	
			2024	2023	2024	2023	2024	2023
Energy&+	1 Rue Benjamin Franklin 56250 Saint-Nolff	France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
W&nergy		France	IG	IG	70%	70%	70%	70%
Elecbox56		France	IG	IG	90%	90%	63%	63%
Charwoodbox1		France	IG	IG	100%	100%	70%	70%
Charwoodbox2		France	IG	IG	100%	100%	70%	70%
Charwood Innovation		France	IG	IG	100%	100%	100%	70%
Charwood Immobilier		France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
AA Biomasse	17 Boulevard de Berlin 44000 Nantes	France	MEE	MEE	35%	35%	35%	35%
LG Concept	16 Allée du Quinquis 29380 Bannaec	France	IP	IP	40%	40%	40%	40%
Transport Stockage Logistique		France	IP	IP	40%	40%	40%	40%

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

MEE : Mise En Equivalence

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

ENERGY&+

La Société détient 100% du capital social et des droits de vote de Energy&+, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 400 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 753 115 393 depuis le 2 août 2012.

Energy&+ est en charge de la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des unités de valorisation de la biomasse.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par une perte nette de 283.018 euros contre une perte nette de 1.997.817 euros en 2023.

W&NERGY

La Société détient 70% du capital et des droits de vote de W&nergy, société par actions simplifiée de droit français, au capital social de 10 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés

de Vannes sous le numéro 894 129 642 depuis le 16 février 2021. La Société assure la présidence de W&nergy. Le solde des 30% du capital de W&nergy est détenu par Eiffel Gaz Vert SLP.

W&nergy a vocation à détenir, par le biais de sociétés dédiées, les projets de pyrogazéification qui seront portés par le Groupe.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par une perte nette de 182.833 euros contre une perte nette de 30.123 euros en 2023.

CHARWOODBOX1

La Société détient 100% du capital social de Charwoodbox1, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 922 318 811 depuis le 19 décembre 2022.

Charwoodbox1 est une société de projet dédiée au développement et ultimement à la détention et l'exploitation d'un actif de production d'énergie.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par une perte nette de 3.623 euros contre une perte nette de 4.037 euros en 2023.

CHARWOODBOX2

La Société détient 100% du capital social de Charwoodbox2, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 922 319 546 depuis le 15 décembre 2022.

Charwoodbox2 est une société de projet dédiée au développement et ultimement à la détention et l'exploitation d'un actif de production d'énergie.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par une perte nette de 11.373 euros contre un bénéfice net de 10.015 euros en 2023.

Charwood Innovation

La Société détient 100% du capital social de Charwood Innovation, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 922 393 160 depuis le 19 décembre 2022.

Charwood Innovation est une société de projet dédiée au développement et ultimement à la détention et l'exploitation d'un actif de production d'énergie.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par une perte nette de 3.590 euros contre une perte nette de 4.037 euros en 2023.

ELECBOX56

La société W&nergy détient 90% du capital et des droits de vote d'Elecbox56, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 14 700 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 821 900 321 depuis le 16 août 2016.

Elecbox56 développe un projet d'unité de pyrogazéification, lauréat du CRE 5.3, en Bretagne.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par une perte nette de 136.924 euros contre une perte nette de 216.725 euros en 2023.

Charwood Immobilier

La Société détient 100% du capital social de Charwood Immobilier, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 5.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 949 975 148 depuis le 20 mars 2023.

Elle a pour principal objet l'acquisition, directement ou indirectement, d'immeubles bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par une perte nette de 45.299 euros contre une perte nette de 10.143 euros en 2023.

AA Biomasse

La Société détient 35% du capital social de AA Biomasse, société par actions simplifiée de droit français, au capital social de 20.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 952 412 187 depuis le 12 mai 2023.

Elle a pour principal objet l'étude, la fabrication, l'installation, le montage de Toploader complet, notamment dans le domaine de la biomasse.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par un bénéfice net de 31.609 euros contre une perte nette de 57.178 euros en 2023.

LG Concept

La Société détient 40% du capital social de LG Concept, société à responsabilité limitée de droit français, au capital social de 57.150 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 410 481 410 depuis le 17 janvier 1997.

LG Concept est un acteur régional majeur de l'approvisionnement en biomasse renouvelable pour les chaufferies de Bretagne et des régions limitrophes.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par un bénéfice net de 52.206 euros contre un bénéfice net de 30.568 euros en 2023, exercice d'une durée de 5 mois.

Transport Stockage Logistique

La société LG Concept, détenue à hauteur de 40 % par la Société, détient l'intégralité du capital de la société Transport Stockage Logistique, société à responsabilité limitée de droit français, au capital social de 40.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 881 149 033 depuis le 31 janvier 2020.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par une perte nette de 212.450 euros contre une perte nette de 24.083 euros en 2023, exercice d'une durée de 3 mois.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES :

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société n'a pris aucune participation au sein des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

	Article D. 441-4 I.-1° Factures <i>recues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4 I.-1° Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus
1. Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	X					39	X					2
Montant total T.T.C. des factures concernées		16 112 €	12 762 €	5 998 €	72 396 €	107 268 €		2 860 €	1 584 €	0 €	0 €	4 444 €
Pourcentage du montant total T.T.C. des achats de l'exercice		2,48 %	1,97 %	0,92 %	11,16 %	16,54 %	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires T.T.C. de l'exercice	X							0,46 %	0,25 %	0 %	0 %	0,71 %
2. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : Comptant					

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et celles de son Groupe. Elle n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Tableau financier	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	51 984.07 €	51 984.07 €	51 984.07 €	13 700 €	13 700 €
Nombre d'actions ordinaires	5 198 407	5 198 407	5 198 407	1 370	1 370
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	521 139 €	1 017 327 €	342 660 €	292 322 €	114 000 €
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	-2 726 360 €	238 890 €	- 329 602 €	142 993 €	74 991 €
Impôts sur les Sociétés (en - = produit)	0 €	0 €	0 €	30 641 €	- 36 122 €
Résultat net après IS	-2 918 371 €	113 373 €	- 329 734 €	88 541 €	76 082 €
Résultats par action					
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements & provisions	-0,52 €	0,05 €	- 0,06 €	82,01 €	0 €
Résultat après impôts, et dotations aux amortissements & provisions	-0,56 €	0,02 €	- 0,06 €	64,63 €	55,53 €
Résultat distribué	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Personnel					
Montant de la masse salariale de l'exercice	346 015 €	397 772 €	180 236 €	0 €	0 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres soc.)	151 799 €	162 440 €	54 963 €	0 €	0 €
Effectif des salariés de l'exercice	4	4	3	0	0

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
<i>Adrien Haller</i>	2 400 000	45,96%	4 800 000	51,86%
<i>Julie Bouvier</i>	600 000	11,49%	1 200 000	12,97%
<i>Sous-total concert Adrien Haller et Julie Bouvier</i>	3 000 000	57,46%	6 000 000	64,83%
Johes SAS	852 755	16,33%	1 674 755	18,10%
1M86	174 000	3,33%	348 000	3,76%
Franck Mainard	84 000	1,61%	168 000	1,82%
Eiffel Gaz Vert SLP	743 664	14,24%	743 664	8,04%
Auto-détention	46 374	0,89%	-	0,00%
Salariés	23 015	0,44%	23 015	0,25%
Public	297 614	5,70%	297 614	3,22%
Total	5 221 422	100,00%	9 255 048	100,00%

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ainsi, au 31 décembre 2024, le nombre de droit de vote théorique s'élève à 9.301.422 et le nombre de droits de vote réel s'élève à 9.255.048 après déduction des actions auto-détenues par la Société qui sont dépourvues de droit de vote.

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée à la Société en application des dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce.

6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Au 31 décembre 2024 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié représente une part non significative du capital social et des droits de vote de la Société.

6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

La Société a conclu un contrat de liquidité avec Kepler Chevreux portant sur ces actions propres dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2024, dans sa cinquième (5^e) résolution, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la treizième (13^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2024 ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2024 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 25 décembre 2025. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 10% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé 15 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 7.797.600 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 46.374 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 3.231,86 euros.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent paragraphe comporte les informations requises par les articles L. 225-37-4 et suivants du code de commerce et par les articles L. 22-10-10 et suivants du code de commerce relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système de multilatéral de négociation.

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé des sept membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant ⁽¹⁾	Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations	Comité RSE	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel ⁽²⁾
Adrien Haller	Président directeur général	41					2022	2025
Julie Bouvier	Administrateur	40		✓		✓	2022	2025
1M86, représentée par Luc Milbergue	Administrateur	62				✓	2022	2025
Franck Mainard	Administrateur	62			✓		2022	2025
Fabienne Boisneau	Administrateur	52	✓		✓	✓	2022	2025
Anne-Sophie Bastard de Crisnay	Administrateur	61	✓	✓	✓		2022	2025
Marc-Etienne Mercardier	Administrateur	38		✓			2022	2025

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Midlenext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

7.1.2 DIRECTION GENERALE

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 5 avril 2022, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Adrien Haller	Président Directeur Général	5 avril 2022	Assemblée générale 2025
Eric Fossard	Directeur Général Délégué	18 octobre 2024	Assemblée générale 2025

7.2.3 LISTE DES MANDATS

Monsieur Adrien Haller, Président Directeur Général (41 ans)

Adrien Haller dispose d'une vingtaine d'année d'expérience dans la valorisation énergétique de la biomasse, il est président directeur général et fondateur de la Société.

Après une formation initiale de chauffagiste, il rejoint l'association des compagnons du devoir quelques temps pour parfaire ses connaissances avant de fonder en nom propre dès 2006 l'activité, puis sous forme de société à partir de 2012. Il s'attache à développer le Groupe en offrant des solutions apportant autonomie, résilience et impact positif durable.

Monsieur Adrien Haller a été nommé président du conseil d'administration et directeur général de la Société lors de la transformation de celle-ci en société anonyme le 5 avril 2022. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Gérant	Elecbox56	2016
<i>Hors du Groupe</i>		
Gérant	Alauna	2020
Président	Hajel Invest	2023
Gérant	Immobilière de Bannalec	2023

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Gérant	Charwood Energy SARL	2012 - 2022
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Monsieur Eric Fossard, Directeur Général Délégué (52 ans)

Cumulant 15 ans d'expérience dans l'entrepreneuriat autour de l'innovation et de la biomasse, Eric est fortement sensibilisé aux enjeux de développement durable et pilote le déploiement de la stratégie du Groupe et de l'ensemble des filiales en ce sens.

Dès 2019, dans le cadre de son activité de conseil en tant qu'indépendant, il accompagne ponctuellement Charwood Energy, notamment sur les appels d'offres CRE pour lesquels le Groupe a été Lauréat et sur de grands projets. En mars 2024, Eric rejoint le Groupe en tant que Directeur du Développement Grands Projets.

Il y pilote le développement de projets de gazéification du Groupe, de la coordination au pilotage opérationnel. Il travaille notamment au développement de la technologie de pyrolyse et de la station d'essai de Charwood Innovation. Depuis juillet 2024, il exerce la fonction de Directeur Général Délégué supervisant le pilotage global du Groupe.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Directeur Grands Projets	CHARWOOD ENERGY	2024
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Consultant externe	ENERGY&+	2019
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Madame Julie Bouvier, administrateur (40 ans)

Julie Bouvier est devenue Secrétaire générale du Groupe Charwood Energy qu'elle accompagne avec Adrien Haller.

Elle intègre le Groupe en 2009 avec un poste administratif, qui évoluera avec la croissance de l'entreprise et de ses marchés.

Auparavant Julie Bouvier avait créé sa propre entreprise d'architecture d'intérieure après avoir été diplômée en 2007 de l'IFAT (Ecole Supérieure d'Architecture Intérieure de Vannes).

Madame Julie Bouvier a été nommée administrateur de la Société lors de la transformation de celle-ci en société anonyme le 5 avril 2022. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Monsieur Franck Mainard, administrateur (62 ans)

Frank Mainard bénéficie de plus de 40 ans d'expérience dans les domaines du bois et de l'environnement, et depuis 15 ans a intégré le secteur des énergies renouvelables. Entrepreneur depuis de nombreuses années, il a structuré sa démarche dans la filière des bioénergies de manière transverse, à travers sa connaissance de différentes technologies de ruptures et mais surtout sa maîtrise des ressources lignocellulosiques. Il a participé chez Veolia et Dalkia à l'organisation des filières bois énergie en France avant de développer avec des partenaires la première entreprise d'approvisionnement en combustible bois énergie en Ile de France.

Il participe au capital de plusieurs sociétés, ayant une réflexion transverse entre la gestion des ressources arborées, leurs manufactures et leurs utilisations jusque dans la chimie du végétal. Il contribue actuellement au lancement de la Ligno Vallée, pôle d'excellence bois d'Ile de France et au déploiement de Inoe, producteur de combustible biomasse – bois énergie.

Monsieur Franck Mainard a été nommé administrateur de la Société lors de la transformation de celle-ci en société anonyme le 5 avril 2022. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Gérant	Arbuscule	2015 - 2020
Gérant	Bois Energie Bretagne	2015 - 2018

1M86, administrateur, représentée au conseil d'administration par Monsieur Luc Milbergue (62 ans)

Luc Milbergue bénéficie de plus de 30 ans d'expérience en tant qu'entrepreneur, dirigeant et investisseur. Il a notamment fondé et dirigé de 1986 à 2005 Stratégir, une société d'études marketing indépendante comptant aujourd'hui plus 100 employés et réalisant 20 M€ de CA, dont plus de la moitié à l'international, dont il est toujours l'actionnaire majoritaire. Arrivé en 2015 dans l'univers des énergies renouvelables, il a dans un premier temps dirigé Base Innovation (solaire hybride) de 2015 à 2019. En 2019 il crée Energies & Castors qui a pour vocation d'aider les territoires et les entreprises à développer et mener à terme des projets d'énergie renouvelable à partir de leurs déchets et ressources. Luc Milbergue est diplômé de Sup de Co Bordeaux.

Monsieur Luc Milbergue a été nommé administrateur de la Société lors de la transformation de celle-ci en société anonyme le 5 avril 2022. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024		
--	--	--

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Président	1M86	2008
Gérant	Milbergue Fabrik	2016

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Directeur général	Stratégir	1989 - 2021
Gérant	Palomera II	2002 - 2021

Madame Fabienne Boisneau, administrateur (52 ans)

Madame Fabienne Boisneau a exercé pendant 16 ans des fonctions commerciales et de direction de ventes au sein de DHL International. Après s'être formée au coaching en 2012, elle a fondé Altern'action en 2013. Elle accompagne, des dirigeants, des associés et leurs équipes sur des enjeux de gouvernance et de coopération.

Elle est diplômée de l'EM Normandie et nombreuses formations de coaching.

Madame Fabienne Doisneau a été nommée administrateur de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2022 Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Gérant	Altern'action	2013

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Administrateur	60000 Rebonds Grand Ouest	2015 - 2022

Madame Anne-Sophie Bastard de Crisnay, administrateur (61 ans)

Anne-Sophie Bastard de Crisnay dispose d'une expérience de plus de 30 ans dans la fonction financière. Après une expérience de 3 ans en audit comptable au cabinet Arthur Young, elle a poursuivi sa carrière

dans l'analyse financière à la Caisse des Dépôts et Consignations puis chez Détruyat Associés. Elle a également exercé des fonctions au contrôle de gestion chez Pellisson.

Depuis 2001, elle exerce des fonctions de conseil M&A à la banque Vernes Artesia puis, de 2004 à 2021, dans la société de conseil Aristeia et, depuis janvier 2022, chez RSA CF.

Elle est diplômée de l'EM Lyon.

Madame Anne-Sophie Bastard de Crisnay a été nommée administrateur de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2022. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Monsieur Marc-Etienne Mercadier, administrateur (38 ans)

Cumulant près de 15 ans d'expérience dans le financement de la transition énergétique, Marc-Etienne Mercadier détient une connaissance approfondie du secteur de la finance avec une expertise en matière d'ESG, de questions environnementales et de transition énergétique. Il est actuellement Directeur d'Investissement de la société de gestion Eiffel Investment Group, et gérant du fonds Eiffel Gaz Vert, leader du financement de la filière gaz renouvelable en France. Auparavant, il occupait les fonctions de Responsable de la gestion d'actifs et de projets, financements structurés et alternatifs chez Générale du Solaire, un producteur indépendant français d'électricité renouvelable. Il a débuté sa carrière en tant qu'analyste pour Acofi Gestion, devenu Sienna Private Credit, en charge du secteur de la transition énergétique.

Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de ESME Sudria, ainsi que d'un Master spécialisé en économie du développement durable, de l'énergie, de l'environnement (parcours management de projets bas carbone) de l'INSTN et de l'IFP School.

Monsieur Marc-Etienne Mercadier a été coopté au poste d'administrateur, au cours du conseil d'administration du 30 novembre 2022, en remplacement de Johes SAS, démissionnaire. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Représentant permanent d'une personne morale	Verso Energy SAS	2022
Représentant permanent d'une personne morale	Bioquadrat Energie- und Wassertechnik Holding GmbH	2022
Représentant permanent d'une personne morale	3 E Biogas SAS	2021
Représentant permanent d'une personne morale	Méthanisation Val de Saone SAS	2021
Président	MEM&Associés SAS	2016

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

7.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration comme décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport de gestion, par l'assemblée générale extraordinaire (ci-après l' « **AGE** ») de la Société lors de sa réunion du 25 juin 2024 .

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (7 ^e résolution de l'AGE du 25 juin 2024)	41.100 € ⁽¹⁾	25 août 2026	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières).

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
<p>2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par voie d'offre au public, à l'exception des offres s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire (8^e résolution de l'AGE du 25 juin 2024)</p>	41.100 € ⁽¹⁾	25 août 2026	Non utilisée	<p>Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.</p>
<p>3. Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par voie d'offre au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre et/ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (9^e résolution de l'AGE du 25 juin 2024)</p>	41.100 € ⁽¹⁾ ou 20% du capital social par an	25 août 2026	Non utilisée	<p>Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.</p>
<p>4. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs ⁽²⁾ (10^e résolution de l'AGE du 25 juin 2024)</p>	41.100 € ⁽¹⁾	25 décembre 2025	Néant	<p>Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.</p>

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
5. Augmentation de l'émission du nombre de titres de la Société avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée en vertu des résolutions 7 à 10 de l'AGE du 23 juin 2023 (11 ^e résolution de l'AGE du 25 juin 2024)	15% de l'émission initiale ⁽¹⁾	25 août 2026	Néant	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 1 à 4 ci-dessus selon le cas.
6. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société au bénéfice des membres du personnel du Groupe (14 ^e résolution de l'AGE du 25 juin 2024)	5% du capital social au moment de la date d'attribution ⁽³⁾	25 août 2027	Néant	Gratuit

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
<p>7. Emission de BSPCE avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et/ou mandataires du Groupe (15^e résolution de l'AGE du 25 juin 2024)</p>	<p>5% du nombre total d'actions au moment de la date d'attribution⁽³⁾</p>	<p>25 décembre 2025</p>	<p>Néant</p>	<p>Prix de souscription des BSPCE : gratuit</p> <p>Prix de souscriptions actions nouvelles à émettre sur exercice des BSPCE : au moins égal à la valeur la plus élevée entre (i) moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des trois (3) dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE (ii) si une ou plusieurs augmentation(s) de capital étai(en)t réalisée(s) moins de six (6) mois avant la décision du conseil d'administration d'attribuer les BSPCE, le prix de souscription unitaire d'une action ordinaire de la Société retenu dans le cadre de la plus récente des dites augmentation de capital appréciée à la date d'attribution de chaque BSPCE.</p>
<p>8. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise (17^e résolution de l'AGE du 25 juin 2024)</p>	<p>41.100 €⁽¹⁾</p>	<p>25 août 2026</p>	<p>Néant</p>	<p>Fixé par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi et les statuts.</p>

(1) Ce montant s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital de 41.100 euros de valeur nominale prévu par la treizième (12^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2024

(2) Les catégories de personnes bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription sont les suivantes :

a. à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à

- titre principal, ou ayant investi plus de 2 millions d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur de l'énergie et de l'environnement et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou
- b. à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ; et/ou
 - c. toute personne, y compris les fournisseurs ou les créanciers obligataires de la Société, détenant une créance certaine, liquide et exigible sur la Société ; et/ou
 - d. à tous dirigeants, administrateurs et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées.
- (3) Ce montant s'impute sur le plafond commun de 5% du capital social prévu par la dix-septième (16^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2024.

7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Pacte d'associés de la société W&nergy

A la date du présent rapport de gestion, la société W&nergy est détenue à hauteur de 70% du capital et des droits de vote par Charwood Energy, et 30% du capital et des droits de vote par Eiffel Gaz Vert SLP.

La Société a conclu, le 28 janvier 2021, un pacte d'associés de la société W&nergy avec les autres associés de W&nergy à savoir les sociétés Johes, 1M86 et Eiffel Gaz Vert SLP. Ce pacte a fait l'objet d'avenants en date du 16 mai 2022, du 10 juin 2022, du 14 juin 2022 et du 24 octobre 2023, sont ensemble dénommés le « **Pacte W&nergy** ».

Le Pacte W&nergy a une durée de 15 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur renouvelable tacitement pour des périodes successives de même durée sauf notamment en cas de dénonciation par l'une des parties au moins 6 mois avant l'expiration de la période en cours ou de dissolution anticipée ou liquidation de W&nergy.

Le Pacte W&nergy a pour objectif (i) d'organiser les relations futures des associés de W&nergy, (ii) déterminer la politique de financement de W&nergy et la part de chaque associé dans ce financement, (iii) définir la politique d'investissement de W&nergy, (iv) définir les projets éligibles aux investissements et (v) déterminer les droits et obligations des associés entre eux.

Aux termes du Pacte W&nergy, les associés de W&nergy se sont notamment engagés à financer ses investissements dans des projets éligibles à hauteur d'un montant maximum de 9,6 millions d'euros, dont 1,6 million d'euros financé par la Société, 8 millions par Eiffel Gaz Vert SLP. W&nergy, pour financer les fonds propres nécessaires à chaque projet de pyrogazéification au sein de SPV dédiées, fera appel à ses associés à hauteur de 20% en comptes courants d'associés pour financer les premières étapes du développement et de la construction des projets et à hauteur de 80% sous forme d'obligations convertibles pour réaliser la construction des projets (hors Charwood Energy qui ne souscrira pas d'obligations convertibles). La majeure partie des comptes courants d'associés sera apportée par Charwood Energy et Eiffel Gaz Vert SLP. La majeure partie des obligations convertibles sera souscrites

par Eiffel Gaz Vert SLP. Ces obligations convertibles n'ont pas vocation à être converties sauf dans le cas où un cas de défaut serait constaté et auquel il n'aurait pas été remédié.

Les appels de fonds de financement sous forme de comptes courants d'associés ou d'obligations convertibles seront réalisés en fonction des besoins de financement de W&nergy au fur et à mesure de l'avancement des projets.

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et ses filiales au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 est présentée ci-après :

Nom	2024			2023		
	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)
<i>Membres en fonction à la date du présent rapport</i>						
Adrien Haller <i>Président Directeur Général⁽¹⁾</i>	100 000	0	0	100 000	35 848	0
Eric Fossard <i>Directeur Général Délégué⁽²⁾</i>	40 000	0	1 524	0	0	0
TOTAL	140 000	0	1 524	100 000	35 848	0

(1) A ces sommes, s'ajoute la rémunération due au titre de son mandat d'administrateur figurant au « Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants » du présent paragraphe

(2) Monsieur Eric Fossard a été nommé Directeur Général Délégué lors de la réunion du conseil d'administration du 18 octobre 2024, ayant pris ses fonctions en juillet 2024

Le montant de la rémunération versée à Monsieur Adrien Haller comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et *corporate* présentés chaque année au Conseil d'Administration pour approbation sur recommandations du comité des rémunérations et des nominations. L'avantage en nature dont bénéficiait Monsieur Adrien Haller au cours de l'exercice 2023, correspondait principalement au véhicule de fonction.

Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale des associés en date du 19 mai 2022 a décidé d'allouer à titre de rémunération fixe un montant global maximum de 70.000 euros aux administrateurs au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2022 ainsi que pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire. Elle a également donné au conseil d'administration tous pouvoirs pour répartir la totalité ou une partie de cette somme entre ses membres.

Une synthèse de l'ensemble des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 est présentée ci-après :

Nom	2024		2023	
	Rémunération fixe versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
Adrien Haller <i>Président directeur général</i>	10 000	100 000 ⁽¹⁾	0	135 848 ⁽¹⁾
Julie Bouvier <i>Administrateur</i>	10 000	70 897 ⁽²⁾	5 000	68 359 ⁽²⁾
Franck Mainard <i>Administrateur</i>	10 000	0	5 000	0
1M86 <i>Administrateur</i>	10 000	0	5 000	0
Fabienne Boisneau <i>Administrateur</i>	10 000	0	5 000	0
Anne-Sophie Bastard de Crisnay <i>Administrateur</i>	10 000	0	5 000	0
Marc-Etienne Mercadier <i>Administrateur</i>	10 000	0	5 000	0
TOTAL	60 000	70 897	30 000	68 359

⁽¹⁾ Sommes perçues au titre de l'exécution de son mandat social de directeur général dont les détails figurant au « Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants » du présent paragraphe.

⁽²⁾ Sommes perçues au titre de l'exécution de son contrat de travail au sein de Charwood Energy conclu le 1^{er} juin 2022.

9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2024, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Adrien Haller <i>Président directeur général</i>	2 400 000	45,96	4 800 000	51,86
Julie Bouvier <i>Administrateur</i>	600 000	11,49	1 200 000	12,97
1M86 <i>Administrateur</i>	174 000	3,33	348 000	3,76
Franck Mainard <i>Administrateur</i>	84 000	1,61	168 000	1,82
Marc Etienne Mercadier <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
Anne-Sophie Bastard de Crisnay <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
Fabienne Boisneau <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
Eric Fossard <i>Directeur Général Délégué</i>	0	0	0	0
TOTAL	3 258 000	62,39	6 516 000	70,41

CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Date d'attribution	Date d'acquisition	Date De cessibilité	Nom du plan	Nombre de droits attribués	Nombre de droits annulés	Nombre de droits acquis	Solde de droits au 31 décembre 2024
01/04/2023	01/04/2024	01/04/2025	AGA 2023	33.560	10.545	23.015	0
TOTAL				33.260	10.545	23.015	0

Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux

Aucune des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux n'a été définitivement acquise au cours de l'exercice 2023.

Actions définitivement acquises par les dix bénéficiaires de la Société non mandataires sociaux ayant acquis le plus d'actions gratuites

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Critères d'acquisition
Alexis Aupied	1.740	Oui
David Roussel	1.600	Oui
Sylvain Le Blevenec	1.420	Oui
Pierre Doreau	1.193	Oui
François Huet	960	Oui
Siméon Haller	950	Oui
Pauline Malidor	950	Oui
Nicolas Bescond	920	Oui
Corentin Bacquet	915	Oui
Alain Goulaouic	890	Oui

CHAPITRE 11 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes

Représenté par Madame Audrey Vergès
8, allée de la Capère
40000 – Mont-de-Marsan

Nommé le 15 mars 2022 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Néant

CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de services liant, directement ou indirectement, les mandataires sociaux à la Société.

12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Néant.

12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

Néant.

12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Néant.

12.4 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

Les conventions décrites dans le présent paragraphe ont été conclues préalablement à la transformation de la Société en société anonyme et, en conséquence, elles n'ont pas fait l'objet de la procédure des conventions réglementées prévues aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Convention de prestation de services conclue avec la société Energy&+

La Société a conclu, le 27 octobre 2012, un contrat de prestation de services avec la société Energy&+, filiale qu'elle détient à 100%, qui a été complété par deux avenants en date du 2 mai 2017 et du 1^{er} juillet 2022.

Aux termes de cette convention, la Société, en qualité d'actionnaire unique d'Energy&+, s'engage à fournir des prestations de services à la société Energy&+ qui portent sur des missions d'animation et d'accompagnement en matière commerciale, stratégique, financière ou comptable. Ces missions se matérialisent par des prestations d'accompagnement dans ces domaines avec notamment une aide au marketing, un suivi de la comptabilité, une aide sur les recrutements, etc.

La convention d'animation a été conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Au titre de cette convention, la Société a facturé à la société Energy&+ la somme de 377.175 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Convention de prestation de services conclue avec la société W&Nergy

La Société a conclu, le 1^{er} juillet 2022, un contrat de prestation de services avec la société W&Nergy, filiale qu'elle détient à 70%

Aux termes de cette convention, la Société, en qualité d'actionnaire majoritaire de W&Nergy, s'engage à fournir des prestations de services à la société W&Nergy qui portent sur des missions d'animation et d'accompagnement en matière commerciale, stratégique, financière ou comptable. Ces missions se matérialisent par des prestations d'accompagnement dans ces domaines avec notamment une aide au marketing, un suivi de la comptabilité, une aide sur les recrutements, etc.

La convention d'animation a été conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Au titre de cette convention, la Société a facturé à la société W&Nergy la somme de 122.761 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Conventions d'avance en compte courant de la société 1M86

La Société a conclu, le 13 février 2017, une convention d'avance en compte courant d'associés avec la société 1M86, nommée administrateur par l'assemblée générale lors de sa réunion du 5 avril 2022, complétée par trois avenants portant sur des avances en compte courant d'un montant global de 285.000 euros.

Au 31 décembre 2024, la convention de compte-courant a été intégralement remboursée et aucune somme ne restait due, que ce soit en principal ou en intérêts.

12.5 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ À DES TIERS

Au cours de l'exercice aucune caution ou garantie nouvelle n'a été accordée.

12.6 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Néant.

CHAPITRE 13 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé font ressortir 3.901 Euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Saint-Nolff, le 29 avril 2025

Le conseil d'administration.

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Bilan consolidé

Bilan Actif

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	3.2	1 278 766	1 263 703
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	3.1	85 379	85 379
Immobilisations corporelles	3.2	2 460 334	2 524 634
Immobilisations financières	3.4	224 640	283 522
Titres mis en équivalence		18 063	
ACTIF IMMOBILISE		3 981 803	4 071 859
Stocks et en-cours	3.6	1 904 809	1 674 117
Clients et comptes rattachés	3.7	1 066 956	2 327 210
Autres créances et comptes de régu. (4)	3.7	3 331 339	3 198 060
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	3.9	746 389	3 090 377
ACTIF CIRCULANT		7 049 493	10 289 764
TOTAL ACTIF		11 031 296	14 361 623

Bilan Passif

	Note	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital (1)	3.12	52 214	51 984
Primes	3.12	9 875 105	9 875 335
Réserves et résultat consolidés (2)	3.12	-4 886 223	-1 381 328
Autres (3)	3.12	61 970	76 927
Capitaux propres - Part du Groupe		5 103 066	8 622 918
Intérêts minoritaires	3.12	-245 490	-139 922
Provisions	3.13	42 138	47 362
Emprunts et dettes financières	3.15	2 415 580	2 762 544
Fournisseurs et comptes rattachés	3.15	1 922 690	1 231 867
Autres dettes et comptes de régu. (5)	3.15	1 793 312	1 836 854
Dettes		6 131 582	5 831 265
TOTAL PASSIF		11 031 296	14 361 623

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

Compte de résultat consolidé

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	4.1	5 059 316	4 094 104
Autres produits d'exploitation	4.2	725 269	2 226 031
Achats consommés	4.3	2 618 904	3 557 333
Charges de personnel (1)	4.6	2 912 225	2 307 134
Autres charges d'exploitations	4.4	2 886 570	1 962 140
Impôts et taxes		46 141	38 434
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	3.3	566 495	433 642
RESULTAT D'EXPLOITATION av. dépré. de l'EA		-3 245 750	-1 978 548
Dotations aux amor. et dépré. des écarts d'acquisition			
RESULTAT D'EXPLOITATION ap. dépré. de l'EA		-3 245 750	-1 978 548
Produits et charges financières	4.7	-73 247	-187 518
Produits et charges exceptionnelles	4.8	-325 579	-18 339
Impôts sur les résultats	3.14	-8 042	-569 633
Résultat des sociétés intégrées		-3 636 534	-1 614 772
Résultat des sociétés mises en équivalence		26 072	-15 009
Résultat d'ensemble consolidé		-3 610 462	-1 629 781
RESULTAT GROUPE		-3 503 961	-1 563 175
RESULTAT HORS GROUPE		-106 501	-66 606

(1) Y compris participation des salariés

(2) Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

ANNEXE



Faits caractéristiques de l'exercice

Activités

Charwood Energy enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 5,0 M€ pour l'exercice 2024, en progression de + 23% par rapport à 2023.

Ce chiffre d'affaires est réalisé pour compte de tiers, au titre de prestations de conception, construction et installation de solutions énergétiques sur mesure valorisant la biomasse, pour le compte de clients externes comme des exploitations agricoles, des industriels, ou des collectivités.

L'exercice 2024 a été marqué par des avancées commerciales et opérationnelles dont certaines structurantes pour l'avenir :

- Signature d'un contrat portant sur le remplacement et la modernisation d'une installation de chauffage, utilisée pour le séchage de bois d'œuvre et de bois de construction, dans une scierie localisée en Ille-et-Vilaine,
- Inauguration à Colpo en Bretagne du 1^{er} démonstrateur de gazéification industrialisable de France,
- Renforcement des capacités de production du site de Saint-Nolff en Bretagne, passant à une surface totale de production de 1 750 m²,
- Lancement d'une nouvelle offre dédiée à la pyrogazéification avec Charwood Innovation,
- Signature d'un partenariat stratégique entre sa filiale Energy&+ et le groupe suisse Schmid Energy Solutions, leader mondial des systèmes de chauffage éco-responsables.

A date, le Groupe comptabilise un carnet de commandes sécurisé pour compte de tiers d'un montant total de 4,3 M€, livrable et facturable en 2025.

D'autres projets sont en discussions avancées et devraient être annoncés dans le courant du premier semestre 2025.

Sur l'activité pour compte propre, 5 centrales sont en cours de développement, dont une pour le compte de Verallia France, dont Charwood Energy a annoncé en janvier dernier la signature d'un corporate PPA. Ce contrat d'une durée de 21 ans, porte sur la construction et l'exploitation, au sein de l'usine Verallia de Cognac, d'une centrale de production de syngaz, gaz vert généré par pyrogazéification de biomasse, que Charwood Energy détiendra en propre. Le démarrage de la construction de la centrale sur le site de Verallia à Cognac est programmé pour le 1^{er} semestre 2025. Sa mise en service, anticipée au 1^{er} trimestre 2027 permettra à Charwood Energy d'approvisionner Verallia en syngaz pour alimenter l'un des 3 fours du site de Cognac.

La signature de ce premier corporate PPA représente une étape historique pour Charwood Energy qui déploie avec ce contrat une nouvelle activité de production d'énergie pour compte propre à partir de centrales de pyrogazéification.

Augmentation de capital

Une augmentation de capital de Charwood Energy, via une attribution gratuite d'actions, a été réalisée en date du 5 juillet 2024 de 230,15 euros, ramenant le capital à 52 214,22 euros.

Charwood Innovation

L'intégralité des titres Charwood Innovation (ex-CharwoodBox 3) a été cédée par W&Nergy à Charwood Energy. Le pourcentage d'intérêt de Charwood Innovation est désormais de 100%.

1. Référentiel comptable, modalités de consolidation et méthodes et règles d'évaluation

1.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 11 entités, comme à la clôture de l'exercice précédent. Toutes les entités sont consolidées par intégration globale (IG), à l'exception des sociétés LG CONCEPT et TSL consolidées par intégration proportionnelle (IP) et de la société AA BIOMASSE consolidée par mise en équivalence (MEE).

Entités	Siège social	Numéro SIREN	Méthode		% de contrôle		% d'intérêt	
			2024	2023	2024	2023	2024	2023
SA CHARWOOD ENERGY	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	751 660 341	Entité consolidante				100,00%	100,00%
SASU ENERGY &+	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	753 115 393	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL LG CONCEPT	16 allée du Quinquis 29380 BANNALEC	410 481 410	IP	IP	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
EURL TRANSPORTS STOCKAGE LOGISTIQUE	16 allée du Quinquis 29380 BANNALEC	881 149 033	IP	IP	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
SAS W&NERGY	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	894 129 642	IG	IG	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%
SARL ELECBOX 56	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	821 900 321	IG	IG	90,00%	90,00%	63,00%	63,00%
SAS CHARWOODBOX 1	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	922 318 811	IG	IG	100,00%	100,00%	70,00%	70,00%
SAS CHARWOODBOX 2	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	922 319 546	IG	IG	100,00%	100,00%	70,00%	70,00%
SAS CHARWOOD INNOVATION	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	922 393 160	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	70,00%
SAS CHARWOOD IMMOBILIER	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	949 975 148	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS AA BIOMASSE	17 Boulevard de Berlin 44 000 NANTES	952 412 187	MEE	MEE	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%

1.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société CHARWOOD ENERGY sont établis et présentés conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, et appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : coûts historiques, continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes. Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au vu des financements attendus et de l'activité prévisionnelle contractualisée au niveau du groupe.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

1.3. Modalités de consolidation

1.3.1. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont celles définies par le règlement ANC 2020-01 : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut prendre trois formes différentes :

- Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en assemblée générale ordinaire ;
- Le contrôle contractuel résulte de la possibilité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, pour l'entreprise consolidante d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même manière qu'elle contrôle ses propres actifs (par exemple les entités ad hoc) ;
- Le contrôle de fait peut être présumé par la détention d'au moins 40 % des droits de vote, ou démontré notamment par la désignation de la majorité des membres des organes de direction.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel ou statutaire du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée en cas de détention d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote.

1.3.2. Date de clôture

Tous les comptes des entités consolidées ont été arrêtés à la même date que celle de la société consolidante, le 31 décembre 2024. Ces sociétés ont toutes une durée d'exercice de 12 mois.

Pour rappel, les sociétés LG Concept et TSL ont intégré le périmètre de consolidation respectivement le 1^{er} août 2023 et le 31 décembre 2023.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition.

1.3.3. Opérations réciproques

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminés.

1.3.4. Modalités de traitement des écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition pour arrêter le montant définitif de l'écart d'acquisition.

Si cet écart est positif, il est affecté à l'actif du bilan consolidé en « Ecart d'acquisition », et s'il est négatif, il est affecté au passif du bilan consolidé en « Provisions pour acquisitions de titres ».

Les écarts d'acquisition positifs sont repris au résultat ou non selon leur durée d'utilisation :

- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis sur cette durée, et en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué ;

- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne sont pas amortis, et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en contrepartie.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au résultat sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Lorsque la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

1.4. Méthodes et règles d'évaluation

1.4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Pour les actifs produits par l'entreprise, les coûts de l'unité de production sont :

- le coût d'acquisition des matières consommées ;
- les charges directes de production nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du bien ;
- les charges indirectes le cas échéant.

• Amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées d'amortissement retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

- Concessions, brevets, licences, logiciels	2 à 3 ans
- Agencements et aménagements des terrains	10 ans
- Constructions	10 à 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 5 ans
- Agencements et aménagements divers	10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

• Dépréciation

Les actifs amortis et non amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation, réels et prévisionnels, sont les agrégats financiers suivis dans le cadre de l'évaluation des actifs incorporels non amortissables.

1.4.2. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif :

- s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés
- ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Au cours de l'exercice écoulé, le groupe a engagé des dépenses de développement à hauteur de 139 878 €. Ces frais de développement répondent aux conditions d'activation de l'article 212-3 du plan comptable général (PCG) qui sont les suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets. Au 31 décembre 2024, les frais de recherche et développement à l'actif du bilan consolidé s'élèvent à 1 082 042 € dont 230 226 € amortis sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et 851 816 € en immobilisations incorporelles en cours.

1.4.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4.4. Stocks et en-cours

Les stocks du Groupe sont constitués de matériels pour la construction des différentes unités de valorisation de la biomasse et comprennent pour l'essentiel des éléments de visserie, de boulonnerie, à souder, à sertir, des tubes, des éléments de raccords, des vannes, des systèmes électriques, de ventilation, de chauffage ou des matériaux tels que des profilés. Ces stocks ne sont pas périssables ou obsolètes et ne sont pas spécifiques à un projet de centrale de valorisation de la biomasse, ils ne présentent ainsi pas de risque de dépréciation.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les en-cours sont valorisés au coût de production intégrant le coût d'acquisition des matières premières incorporées et les charges directes de production, notamment la sous-traitance et la main d'œuvre directe.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. L'analyse se fait au cas par cas avec les équipes techniques et la direction financière.

Au 31 décembre 2024, aucune dépréciation de stocks n'est constatée.

1.4.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une dépréciation est pratiquée pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

Au 31 décembre 2024, la dépréciation des créances clients s'élève à 73 k€.

1.4.6. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

1.4.7. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs aux litiges ponctuels, aux engagements en matière de retraite, ainsi qu'aux écarts d'acquisition négatif.

L'analyse du service après-vente est réalisée, au cas par cas, au regard d'éventuels dysfonctionnements des unités de valorisation de la biomasse conçues et construites par la Société.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, aucun problème technique ne nécessitait d'intervention dans le cadre du service après-vente. Ainsi, aucune provision pour service après-vente n'a été enregistrée au titre de cet exercice.

1.4.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe est reconnu à l'avancement pour chacun des projets dans le respect des principes nécessaires à la détermination des résultats à terminaison.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Le Groupe a réalisé l'intégralité de son chiffre d'affaires avec de la prestation de services pour compte de tiers.

1.4.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

1.4.10. Intérêts minoritaires négatifs

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée par intégration globale devient négative, les intérêts minoritaires négatifs peuvent être déduits de la part revenant au groupe en fonction des engagements données par le groupe exerçant le contrôle de la filiale.

Au 31 décembre 2024, les intérêts minoritaires déficitaires ne sont pas transférés au groupe. Le risque est assumé par les associés selon leur quote-part de détention, les résultats futurs des filiales correspondantes corrigeront les intérêts minoritaires.

1.5. Principes de consolidation

1.5.1. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt et font l'objet d'un partage entre la part revenant au groupe et celle revenant aux intérêts minoritaires. L'étalement de la reprise en résultat des subventions est effectué au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1.5.2. Imposition différée

Conformément au règlement ANC n°2020-01, les impôts différés sont déterminés, selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dès lors que leur récupération est probable. La probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôt différé sont appréciés avec prudence, notamment dans le cas des entreprises déficitaires, en démarrage ou exerçant des activités nouvelles. Le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt est examiné à chaque clôture sur la base des critères retenus à l'origine.

Les actifs et passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont fait l'objet d'une compensation par entité fiscale.

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impôts différés est celle du report variable en retenant le taux d'impôt connu à la date de clôture des comptes, c'est-à-dire 25%.

1.5.3. Elimination des résultats internes au groupe

L'ensemble des opérations internes intervenues entre les différentes sociétés du groupe a été recensé en vue de procéder à leur élimination. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Distributions de dividendes ;
- Dépréciations internes de titres, de créances, et provisions internes pour risques ;
- Cessions internes d'actifs immobilisés ;
- Profits internes sur stocks.

1.5.4. Frais de constitution, de transformation, et de premier établissement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement sont comptabilisés en compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

1.5.5. Frais d'émission d'emprunts et primes des emprunts obligataires

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais d'émission et les primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

1.5.6. Engagements en matière de retraite

La méthode de référence concernant les engagements de retraite a été appliquée.

Les engagements nets de couverture sont comptabilisés au passif du bilan consolidé dans les « Provisions pour charges ».

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (« Projected Benefit Obligation »). Il représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

1.5.7. Frais de personnel

Les frais de personnel intérimaire ont été reclassés en charges de personnel.

2. Informations permettant la comparabilité des comptes

2.1. Variation du périmètre et pourcentages d'intérêts

Charwood Innovation

L'intégralité des titres Charwood Innovation (ex-CharwoodBox 3) a été cédée par W&Nergy à Charwood Energy. Le pourcentage d'intérêt de Charwood Innovation passe ainsi de 70% à 100%.

LG Concept et Transports Stockage Logistique

Les sociétés LG Concept et Transports Stockage Logistique, sont entrées dans le périmètre de consolidation respectivement le 31 juillet 2023 et le 31 décembre 2023.

Leur contribution aux comptes consolidés 2023 et 2024 est présentée ci-après :

Contribution	31/12/2024		31/12/2023	
	LG CONCEPT	TSL	LG CONCEPT	TSL
Chiffre d'affaires	1 280 820	771 268	493 497	
Résultat d'exploitation	2 643	-73 553	-84 991	

2.2. Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice écoulé.

3. Explications des postes du bilan consolidé

3.1. Ecarts d'acquisition

1- Description des opérations

• LG Concept

La société Charwood Energy a acquis 40% des titres de la société LG Concept en date du 24 juillet 2023, pour un montant de 100 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 100 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 90 446 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 9 554 €.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

• Transports Stockage Logistique

La société LG Concept a acquis 100 % des titres de la société TSL en date du 30 décembre 2023, pour un montant de 160 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 160 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 42 823 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 117 177 €, figurant à l'actif du bilan consolidé à hauteur de 40% soit 46 871 €.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

• Elecbox 56

La société Charwood Energy a acquis 10% complémentaires des titres de la société W&ENERGY en date du 5 juillet 2023, pour un montant de 1 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 1 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables du sous-groupe W&ENERGY, d'un montant de -27 954 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 28 954 €, affecté à la société Elecbox 56.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

2- Détail du poste Ecart d'acquisition

Entité	Date d'acquis.	Écarts d'acquisition			Amortissements écarts d'acq.			Net à la clôture
		Début	Variation	Fin	Début	Variation	Fin	
LG CONCEPT	24/07/2023	9 554		9 554				9 554
TSL	30/12/2023	46 871		46 871				46 871
ELECBOX 56	05/07/2023	28 954		28 954				28 954
TOTAL		85 379		85 379				85 379

3.2. Actif immobilisé

Nature	31/12/2023	Entrées	Sorties	Autres	31/12/2024
Ecarts d'acquisition	85 379				85 379
Fonds commercial	108 393				108 393
Frais de développement	230 226				230 226
Concessions, brevets, droits similaires	54 664			18 029	72 693
Immobilisations incorporelles en cours	1 003 838	139 878		-2 500	1 141 216
Immobilisations incorporelles	1 482 500	139 878		15 529	1 637 907
Terrains	3 654	13 811			17 465
Constructions	50 373	55 243			105 616
Installations techn., matériel, outillage	1 883 283	226 995			2 110 278
Autres immobilisations corporelles	891 251	26 977	231 359		686 869
Immobilisations corporelles en cours	660 068	212 751			872 819
Avances et acomptes	17 119			-15 816	1 303
Immobilisations corporelles	3 505 748	535 777	231 359	-15 816	3 794 350
Titres de participation	10 251				10 251
Autres titres immobilisés	301 544	445			301 989
Autres immobilisations financières	102 935	7 034			109 969
Immobilisations financières	414 730	7 479			422 209
Titres mis en équivalence				26 072	26 072
TOTAL	5 402 978	683 134	231 359	25 785	5 880 538

Le fonds commercial correspond à la part incorporelle d'un fonds de commerce de travaux d'installation d'eau et de gaz acquis le 6 septembre 2012.

ELECBOX 56 : La société ELECBOX 56 est en cours de développement d'où une immobilisation incorporelle en cours pour 289 k€, représentant des frais d'études, de suivi administratif et de conception du projet CRE BIOMASSE. Elle a été dépréciée par prudence, compte tenu de l'évolution du projet, à hauteur de 217 k€.

ENERGY&+ : Au cours de l'exercice écoulé, la société a engagé des dépenses de développement à hauteur de 140 k€. Ces frais sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets. Au 31 décembre 2024, les frais de recherche et développement à l'actif du bilan consolidé s'élèvent à 1 082 k€ dont 230 k€ amortis sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et 852 k€ en immobilisations incorporelles en cours

Les installations techniques, matériel et outillage incluent notamment un démonstrateur gazo innovant, d'une valeur de 391 k€ amorti sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, une table de découpe laser acquise en novembre 2022 pour 269 k€ et amortie sur 10 ans ainsi qu'un pont roulant acquis en octobre 2023 pour 205 k€ et amorti sur 10 ans.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel de transport amorti sur 4 ans.

Les immobilisations corporelles en cours correspondent principalement à une unité de pyrogazéification HKA 700 KW pour 873 k€.

3.3. Amortissements et dépréciations des immobilisations

Nature	31/12/2023	Dotations	Sorties	Autres	31/12/2024
Ecart d'acquisition					
Fonds commercial					
Frais de développement	46 045	47 674			93 719
Concessions, brevets, droits similaires	28 052	20 320			48 372
Immobilisations incorporelles en cours	144 700	72 350			217 050
Immobilisations incorporelles	218 797	140 344			359 141
Terrains	2 393	366			2 759
Constructions	506	5 775			6 281
Installations techn., matériel, outillage	713 810	283 522			997 332
Autres immobilisations corporelles	264 405	158 251	95 015		327 641
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	981 114	447 914	95 015		1 334 013
Titres de participation	5 691				5 691
Autres titres immobilisés	125 517	191 877	125 516		191 878
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	131 208	191 877	125 516		197 569
TOTAL	1 331 119	780 135	220 531		1 890 723

3.4. Immobilisations financières

1- Titres de participation non consolidés

Entités	Détention	Valeur nette comptable des titres au 31/12/2024	Valeur nette comptable des titres au 31/12/2023
COOP. MORBIHAN CHAUFFAGE SANITAIRE	N.S.	3 408	3 408
SAS BASE	< 1%		
SCI ALAUNA	10,00%	100	100
IMMOBILIERRE BANNALEC	10,00%	1 000	1 000
Autres	N.S.	52	52
TOTAL		4 560	4 560

La société ENERGY &+ détient des parts sociales d'une coopérative d'achats pour 3 408 €.

La société CHARWOOD ENERGY détient des titres de participation dans des sociétés sur lesquelles elle n'exerce aucune influence. Les titres de la SAS BASE ont été intégralement dépréciés au cours de l'exercice 2022.

2- Autres titres immobilisés

Entités	31/12/2024	31/12/2023
Contrat de liquidité	109 892	175 808
Crédit Mutuel de Bretagne	15	15
Banque Populaire Atlantique	51	51
Crédit Coopératif	153	153
TOTAL	110 111	176 027

CHARWOOD ENERGY a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux portant sur l'animation de ses actions admises aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Les autres titres immobilisés correspondent à des parts sociales dans des établissements bancaires.

3- Autres immobilisations financières

Entités	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt de garantie dossier CRE	41 000	41 000
Gage-espèces BPI	25 061	25 061
Dépôt de garantie SCI Alauna	20 000	20 000
Dépôt de garantie SCI TPG 19	9 458	9 000
Dépôt de garantie Bergerat - cisaille		4 824
Dépôt de garantie BPI	10 000	
Caution Bip and Go	2 450	2 450
Caution Station U	2 000	600
TOTAL	109 969	102 935

Le dépôt de garantie CRE pour 41 000 € correspond à une garantie financière d'exécution prévue au cahier des charges de l'appel d'offres CRE Biomasse 5-3, versé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Un gage-espèce de 25 061 € a été constitué auprès de BPI France dans le cadre d'un financement de créances.

Le dépôt de garantie SCI Alauna a été versé dans le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés 1 rue Benjamin Franklin - PA de Kerboulard – 56 250 Saint-Nolff.

Le dépôt de garantie SCI TPG 19 a été versé dans le cadre d'un bail commercial de location pour les locaux situés ZA de Bellevue – 56 390 COLPO.

3.5. Information sectorielle des immobilisations et des actifs employés

Concernant les immobilisations ou les actifs employés, il n'est pas possible de faire une distinction sectorielle car le matériel-outillage ou les véhicules de transport par exemple peuvent être utilisés indifféremment au cours d'un exercice pour des projets entrant dans différentes catégories sectorielles.

Dans la mesure où les éléments chiffrés de l'annexe doivent être dûment justifiés et déterminés selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que pour l'établissement du bilan et du compte de résultat, il n'a pas pu être indiqué ces informations dans l'annexe car ils ne peuvent pas être mentionnés avec la même rigueur et justification dans cette dernière.

3.6. Stocks

Nature	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Matières premières	494 905		494 905	472 408	6 321	466 087
Travaux en cours	290 799		290 799	1 208 030		1 208 030
Produits intermédiaires et finis	1 119 105		1 119 105			
TOTAL	1 904 809		1 904 809	1 680 438	6 321	1 674 117

Les produits finis sont relatifs à une unité de pyrogazéification HKA 300 KW.

3.7. Créances

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Avances et acomptes versés	2 686	2 686				2 686
Créances clients et rattachés	1 039 072	1 039 072				1 039 072
Clients douteux	101 079		101 079		73 195	27 884
Créances fiscales	864 943	864 943				864 943
Actifs d'impôt différé	1 553 254		1 553 254			1 553 254
Créances sociales	7 710	7 710				7 710
Autres créances	656 891	656 891				656 891
Charges constatées d'avance	245 855	245 855				245 855
TOTAL	4 471 490	2 817 157	1 654 333		73 195	4 398 295

Les créances clients et comptes rattachés sont constituées des factures émises envers les clients et non recouvrées à la date de clôture pour 888 k€, ainsi que des factures à émettre sur des prestations réalisées pour 151 k€.

Les créances fiscales correspondent principalement à des créances de TVA à hauteur de 854 k€.

Les autres créances se composent majoritairement d'avances en compte-courant à la SCI Alauna, filiale non consolidée de la société CHARWOOD ENERGY, pour 507 k€.

3.8. Dépréciations de l'actif circulant

Nature	Ouverture	Dotations	Reprises	Autres	Clôture
Stocks et en-cours	6 321		6 321		
Créances clients et comptes rattachés	39 571	47 802	14 178		73 195
TOTAL	45 892	47 802	20 499		73 195

3.9. Trésorerie

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie a été déterminée ainsi :

Nature	31/12/2024	31/12/2023
+ Disponibilités	746 389	3 090 377
- Concours bancaires courants	150 296	19 851
TRESORERIE NETTE	596 093	3 070 526

3.10. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Résultat d'ensemble consolidé		-3 610 462	-1 629 781
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé		654 620	662 696
Provisions pour risques et charges		2 785	12 721
Subventions virées en résultat		-19 942	-33 696
Plus-values de cession d'actif immobilisé, nettes d'impôt		-20 927	-7 526
Variation des impôts différés		-12 108	-510 477
Résultat des sociétés mises en équivalence		-26 072	15 009
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		-3 032 106	-1 491 054
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1) :			
Stocks et en-cours		-230 692	-1 191 267
Clients et rattachés		1 243 372	323 031
Fournisseurs et rattachés		810 677	531 229
Créances et dettes fiscales et sociales		-66 792	199 885
Autres créances et dettes		-136 232	-606 464
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)		-1 411 773	-2 234 640
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2.	-139 878	-410 334
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.2.	-415 097	-1 527 048
Acquisitions d'immobilisations financières	3.2.	-7 479	-111 207
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	3.2.	157 271	7 492
Cessions/Réductions d'immobilisations financières			27
Variation des créances et dettes sur immobilisations		-59 388	59 388
Incidence des variations de périmètre (2)			-125 375
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)		-464 572	-2 107 058
Subventions d'investissement reçues			136 265
Emissions d'emprunts	3.15.		1 467 000
Remboursements d'emprunts	3.15.	-593 374	-394 579
Variation des emprunts et dettes financières divers	3.15.	-4 715	-211 943
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)		-598 089	996 743
Incidence des variations de cours des devises (IV)			
Variation de trésorerie (I à IV)		-2 474 433	-3 344 954
Trésorerie d'ouverture		3 070 526	6 415 480
Trésorerie de clôture		596 093	3 070 526

(1) Variation nette de dépréciations.

(2) Dont N-1 : LG CONCEPT : trésorerie acquise de 84 k€ et prix d'acquisition des titres de 100 k€
 TSL : trésorerie acquise de -38 k€ et prix d'acquisition des titres de 64 k€

3.11. Autres éléments d'actif

Les montants inscrits en charges constatées d'avance ne concernent que des opérations à caractère habituel.

3.12. Capitaux propres

Le capital social de l'entité consolidante s'élève à 52 214 euros, divisé en 5 221 422 actions de 0,01 €. Le capital est entièrement libéré.

Tableau de variation des capitaux propres

Nature	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Autres	TOTAL	Groupe	Intérêts minoritaires
					Subventions			
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	51 984	9 875 335	651 453	-570 875	115 916	10 123 813	10 225 083	-101 270
Affectation du résultat 31/12/2022			-570 875	570 875				
Résultat 31/12/2023				-1 629 781		-1 629 781	-1 563 175	-66 606
Variation de pourcentages d'intérêts			27 952			27 952		27 952
Autres variations			1			1	-1	2
Subventions d'investissement					-38 989	-38 989	-38 989	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	51 984	9 875 335	108 531	-1 629 781	76 927	8 482 996	8 622 918	-139 922
Affectation du résultat 31/12/2023			-1 629 781	1 629 781				
Variation de capital de la consolidante	230	-230						
Résultat 31/12/2024				-3 610 462		-3 610 462	-3 503 961	-106 501
Variation de pourcentages d'intérêts							-934	934
Autres variations			-1			-1		-1
Subventions d'investissement					-14 957	-14 957	-14 957	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024	52 214	9 875 105	-1 521 251	-3 610 462	61 970	4 857 576	5 103 066	-245 490

3.13. Provisions pour risques et charges

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Dotations	Reprises	Autres	Clôture
Provisions retraite	39 353		2 785			42 138
Titres mis en équivalence	8 009				-8 009	
TOTAL	47 362		2 785			42 138
Répartition des dotations et reprises :						
Résultat d'exploitation	-	-	2 785	-		-
Résultat financier	-	-	-	-		-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-		-

• Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux d'évolution des salaires : 1,50%
- Taux d'actualisation : 3,35% par an (3,20% au 31/12/2023)
- Turnover : Faible
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Initiative du départ en retraite : salariés 100%
- Taux de charges sociales : 20 à 50% pour les non-cadres, 29 à 65% pour les cadres

3.14. Impôts sur les résultats

La société Charwood Energy est la société tête du groupe intégré fiscalement composé des sociétés Charwood Energy et Energy&+.

1- Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	31/12/2024	31/12/2023
Résultat d'ensemble consolidé	-3 610 462	-1 629 781
- Résultat des sociétés mises en équivalence	26 072	-15 009
+ Impôt sur les résultats (a)	-8 042	-569 633
Résultat théorique taxable	-3 644 576	-2 184 405
Impôt théorique au taux en vigueur 25% (b)	-911 144	-546 101
Différence d'impôt (a) - (b)	903 102	-23 532

Justification de la différence d'impôt	31/12/2024	31/12/2023
Différences de taux France	-1 700	-60
Charges non déductibles et produits non imposables	38 980	38 303
Déficits de l'exercice non fiscalisés	866 729	128
Crédits et Réductions d'impôt	-907	-61 903
Différence d'impôt (a) - (b)	903 102	-23 532

2- Ventilation des actifs et passifs d'impôt différé

Nature	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour engagements de retraite	10 534	9 837
Profits internes sur cessions d'actifs immobilisés	3 162	6 325
Réévaluations libres	12 219	
Déficits fiscaux reportables (1)	1 549 763	1 549 763
Impôts différés Actif	1 575 678	1 565 925
Contrats de location-financement	2 943	3 814
Subventions d'investissement	22 678	29 148
Impôts différés Passif	25 621	32 962
Solde des impôts différés (Actif - Passif)	1 550 057	1 532 963
Après compensation par entité fiscale :		
Actifs d'impôt différé	1 553 254	1 538 706
Provisions pour passif d'impôt différé	3 197	5 743

(1) Les déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif a été comptabilisé sont les suivants :

Entités	Déficit reportable	Impôt comptabilisé
Charwood Energy (Groupe d'intégration fiscale)	5 929 771	1 482 443
Elecbox 56	225 912	56 478
TSL	25 828	6 457
Charwood Immobilier	10 143	2 536
CharwoodBox 1	3 699	925
Charwood Innovation	3 699	925
TOTAL	6 199 052	1 549 763

Les déficits reportables pour lesquels l'impôt différé actif n'a pas été comptabilisé du fait du caractère peu probable de la récupération du déficit dans un délai raisonnable sont les suivants :

Entités	Déficit reportable	Impôt non comptabilisé
Charwood Energy (Groupe d'intégration fiscale)	3 109 297	777 324
Transports Stockage Logistique	31 980	7 995
W&Nergy	253 527	63 382
Elecbox 56	117 353	29 338
CharwoodBox 1	3 166	792
CharwoodBox 2	10 084	2 521
Charwood Innovation	3 173	793
TOTAL	3 528 580	882 145

3.15. Dettes

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	1 386 517	550 139	826 014	10 364
Intérêts courus sur emprunts	3 482	3 482		
Emprunts en crédit-bail	261 461	65 194	196 267	
Concours bancaires courants	150 296	150 296		
Autres dettes financières	613 824	114 888	498 936	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 922 690	1 922 690		
Dettes fiscales	818 038	818 038		
Impôts différés passifs	3 197	3 197		
Dettes sociales	412 000	412 000		
Autres dettes	225 888	225 888		
Produits constatés d'avance	334 189	334 189		
TOTAL	6 131 582	4 600 001	1 521 217	10 364

Les autres dettes financières au 31 décembre 2024 correspondent principalement aux comptes-courants ci-dessous :

Comptes courants créditeurs	31/12/2024
LG CONCEPT - Loïc Le Gall	32 412
LG CONCEPT - LKM Investissement	6 000
LG CONCEPT - Sophie Gueguen	8 000
TSL - Sophie Gueguen	785
TSL - LKM Investissement	24 000
W&NERGY - Eiffel Gaz Vert	480 599
TOTAL	551 796

La variation des emprunts et dettes financières s'explique comme suit :

Nature	Ouverture	Augmentat.	Diminution	Autres	Clôture
Emprunts et dettes auprès étab. de crédit	1 923 093		536 576		1 386 517
Intérêts courus sur emprunts	3 888	5 210	5 616		3 482
Concours bancaires courants	19 851	130 445			150 296
Emprunts en crédit-bail mobilier	197 173	120 680	56 392		261 461
Comptes courants d'associés	557 807	73 692	79 703		551 796
Autres emprunts et dettes fi. Divers	59 000	1 296			60 296
Dépôts et cautionnements reçus	1 732				1 732
TOTAL	2 762 544	331 323	678 287		2 415 580

3.16. Engagements hors bilan

Nature	Donnés (k€)	Reçus (k€)
Autres gages	141	
Caution BPI		66
Nantissement de fonds de commerce	271	
Nantissement de titres	100	
Nantissement compte VMP	50	
TOTAL	562	66

Engagements financiers de location simple sur des durées de bail non résiliables ou dont la résiliation donne lieu à indemnités :

Obligations contractuelles	TOTAL	Paiements dus par période (k€)		
		Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements de location : SCI ALAUNA	2 707	232	928	1 547
Engagements de location : SCI TPG19	276	36	144	96

Autres engagements reçus :

Le 16 juillet 2024, l'ADEME a décidé l'attribution d'une subvention de 2 607 100 euros au profit de la société CharwoodBox 2 pour son projet de gazéification de bois destiné à alimenter en syngaz renouvelable l'usine VERALLIA de Châteaubernard (16). Cette subvention est conditionnée à l'obtention d'un contrat sur l'année 2025.

4. Explications des postes du compte de résultat consolidé

4.1. Chiffre d'affaires

Nature	31/12/2024			31/12/2023		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes	5 041 816	17 500	5 059 316	4 051 777	42 327	4 094 104
TOTAL	5 041 816	17 500	5 059 316	4 051 777	42 327	4 094 104

La décomposition du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

Activités	31/12/2024	31/12/2023
Méthanisation	229 641	1 597 538
Chaufferie et réseau de chaleur	2 349 551	1 449 781
Gazéification	172 500	240 327
Toploader	138 690	
Bois énergie	1 280 821	493 497
Autres (dont études)	888 113	312 961
TOTAL	5 059 316	4 094 104

4.2. Produits d'exploitation

Nature	31/12/2024	31/12/2023
Production stockée	201 021	1 064 530
Production immobilisée	352 629	1 067 902
Subventions d'exploitation	21 600	28 000
Reprises dépréciations actif circulant	20 499	
Transferts de charges d'exploitation	111 165	64 477
Autres produits	18 355	1 122
TOTAL	725 269	2 226 031

Au 31/12/2024, la production stockée correspond à la variation de travaux en cours chez LG Concept.

Au 31/12/2023, la production stockée correspondait à :

- 1 118 k€ de dépenses relatives à une unité de pyrogazéification HKA 300 KW engagées par Energy&+ ;
- -53 k€ de variation de travaux en cours chez LG Concept.

Au 31/12/2023, la société Energy&+ a engagé des dépenses de développement à hauteur de 410 k€, essentiellement composées de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets.

4.3. Achats consommés

Nature	31/12/2024	31/12/2023
Achats de matières premières et autres appro.	2 641 401	3 690 391
Var. de stock matières premières et approvisionnements	-22 497	-133 058
TOTAL	2 618 904	3 557 333

4.4. Autres charges d'exploitation

Nature	31/12/2024	31/12/2023
Achats de sous-traitance	18 656	64 357
Achats de matériel, équipements et travaux	269	
Achats non stockés de matières et fournitures	281 010	323 683
Sous-traitance générale	66 344	45 221
Locations	1 033 172	417 331
Entretiens et réparations	225 971	134 133
Primes d'assurance	235 648	161 421
Etudes, documentations, séminaires	38 732	26 303
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	552 488	345 547
Publicité, publications, relations publiques	43 244	109 980
Transports de biens et du personnel	33 958	79 896
Déplacements, missions et réceptions	170 266	124 739
Frais postaux et de télécommunications	13 891	10 136
Services bancaires et assimilés	56 087	45 058
Divers (cotisations, frais de recrutement, ...)	13 707	3 159
Autres charges d'exploitation	103 127	71 176
TOTAL	2 886 570	1 962 140

Le poste Achats de sous-traitance constitue une charge variable en lien direct avec l'activité.

Les charges de locations correspondent à des locations immobilières pour 299 k€ et à des locations mobilières, matériel et outillage et des véhicules, pour 734 k€.

Le poste Rémunération d'intermédiaires, honoraires inclut principalement les honoraires de conseil et d'accompagnement commercial.

4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 31 811 euros.

4.6. Charges de personnel et effectif

4.6.1. Charges de personnel

Nature	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	2 117 987	1 530 949
Charges sociales	671 282	669 179
Personnel intérimaire	122 956	107 006
TOTAL	2 912 225	2 307 134

4.6.2. Effectifs moyens en équivalent temps plein

Nature	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	13	12
Agents de maîtrise et techniciens	8	3
Employés	4	4
Ouvriers	29	15
TOTAL	53	35

4.7. Produits et charges financiers

Nature	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Intérêts des emprunts bancaires		36 133		35 936
Intérêts des dettes de crédit-bail		11 343		1 904
Intérêts des comptes courants	31 669	43 690	28 461	102 907
Intérêts bancaires		529		
Gains et pertes de change	41	10	75	
Amortissements, dépréciations, provisions	125 517	191 878	11 201	125 517
Autres produits et charges financiers	53 118	9	39 009	
TOTAL	210 345	283 592	78 746	266 264

4.8. Produits et charges exceptionnels

Nature	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits de cession des éléments d'actif	164 246		10 000	
Valeur comptable éléments d'actif cédés		136 344		
QP de subv. virée au compte de résultat	19 942		33 696	
Pénalités et amendes		7 383		3 136
Produits/Charges sur exercices antérieurs				5 889
Amortissements, dépréciations, provisions		72 350		144 700
Autres produits et charges exceptionnels	24 120	317 810	97 556	5 866
TOTAL	208 308	533 887	141 252	159 591

Les dotations exceptionnelles de 72 350 euros en 2024 et 144 700 euros en 2023 correspondent à la dépréciation de l'immobilisation incorporelle chez Elecbox 56.

4.9. Résultat par action

Le résultat de base par action est une perte par action.

Selon l'avis OEC n°27, §3, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, car la perte diluée est inférieure à la perte de base, et l'instrument ne peut être considéré comme dilutif.

Nature	Nombre d'actions moyen 2024	Résultat groupe 2024	Résultat par action
Résultat de base par action	5 209 693	-3 503 961	-0,67
Obligations convertibles :			
Nombre d'obligations			
Rémunération nette d'impôt			
Résultat dilué par action	5 209 693	-3 503 961	-0,67

5. Autres informations

5.1. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture ne mérite d'être signalé.

5.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions qui pourraient être conclues avec des parties liées sont soit jugées non significatives, soit considérées comme conclues à des conditions normales de marché.

La SCI Alauna, détenue à 10% par CHARWOOD ENERGY, a bénéficié d'une avance en compte-courant au 31 décembre 2024 de 507 k€ de la part de CHARWOOD ENERGY, rémunérée au taux maximal d'intérêts déductibles, et de 15 k€ de la part d'ENERGY+.

Un bail de sous-location a été conclu à des conditions normales de marché entre la SAS ENERGY+& et la SCI Alauna.

5.3. Rémunération des dirigeants

La direction ne souhaite pas communiquer sur les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux, car cela reviendrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2024**

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration
Pa de Kerboulard
1 Rue Benjamin Franklin
56250 Saint-Nolff

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration
Pa de Kerboulard
1 Rue Benjamin Franklin
56250 Saint-Nolff

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société CHARWOOD ENERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CHARWOOD ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion relative au groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 29 avril 2025

Le commissaire aux comptes

**AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT
AUX COMPTES**

Audrey VERGÈS

Signé par Audrey Verges
Le 29/04/2025

ID: tx_aDqOP05MkLW4

In Extenso

signature électronique

Associée

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 222	1 222		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 046	4 046		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	4 213 371	5 691	4 207 680	606 680
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	301 770	191 878	109 892	175 807
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 520 409	202 837	4 317 572	782 487
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	517 967		517 967	1 551 946
Autres créances	3 163 681		3 163 681	6 609 136
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	443 723		443 723	2 375 852
Charges constatées d'avance (3)	22 313		22 313	46 212
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 147 685		4 147 685	10 583 146
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 668 095	202 837	8 465 257	11 365 633
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	52 214	51 984
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 924 688	9 924 918
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 370	1 370
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	203 893	203 893
Report à nouveau	-216 362	-329 734
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 918 371	113 373
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	7 047 432	9 965 803
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	465 095	601 177
Emprunts et dettes diverses (3)		150 878
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 137	141 759
Dettes fiscales et sociales	495 594	436 016
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	220 000	70 000
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	1 417 825	1 399 830
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	8 465 257	11 365 633
(1) Dont à plus d'un an (a)	325 229	464 329
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 092 596	935 502
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	521 139	1 017 327
Chiffre d'affaires net	521 139	1 017 327
Dont à l'exportation	17 500	42 327
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	10 074	7 669
Autres produits	7 741	856
Total I	538 954	1 025 852
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	540 409	370 505
Impôts, taxes et versements assimilés	7 027	6 009
Salaires et traitements	346 015	397 772
Charges sociales	151 799	162 440
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	134	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	70 050	70 253
Total II	1 115 434	1 006 979
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-576 479	18 873
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	336 786	281 881
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	125 517	11 201
Différences positives de change	41	75
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	462 344	293 157
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	191 878	125 517
Intérêts et charges assimilées (4)	12 482	73 140
Différences négatives de change	10	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	204 370	198 657
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	257 974	94 500
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-318 505	113 373

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 466	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 466	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 601 331	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 601 331	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 599 866	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 002 764	1 319 009
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 921 135	1 205 637
BENEFICE OU PERTE	-2 918 371	113 373
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	284 780	244 543
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		59 212



Annexe



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société Charwood Energy a consenti un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune à sa filiale Energy &+ pour 2 300 000 €.

Augmentation de capital de la filiale SAS ENERGY &+ pour 3 600 000 € par incorporation de créances.

En charge exceptionnelle, nous retrouvons des frais d'engagement stipulés au contrat ABO sécurites pour 300 000 €

Une augmentation de capital via une attribution gratuite d'action a été réalisée en date du 5 juillet 2024 de 230,15 € ramenant le capital à 52 214,22 €

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA CHARWOOD ENERGY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 8 465 257 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 918 371 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au vu des financements attendus et de l'activité prévisionnelle contractualisée au niveau du groupe.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 222			1 222
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 222			1 222
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels				
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 046	1 466	1 466	4 046
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 046	1 466	1 466	4 046
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	612 371	3 601 000		4 213 371
- Autres titres immobilisés	301 325	445		301 770
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	913 695	3 601 445		4 515 141
ACTIF IMMOBILISE	918 964	3 602 911	1 466	4 520 409

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 466	3 601 445	3 602 911
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 466	3 601 445	3 602 911
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 466		1 466
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 466		1 466

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

CHARWOOD ENERGY a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux portant sur l'animation de ses actions admises aux négociations sur Euronext Growth Paris. Les ressources affectées au compte de liquidité s'élèvent à 200 k€.

Un avenant au contrat de liquidité a été réalisé sur 2023 à hauteur de 100 k€.

Les ressources affectées au compte de liquidité s'élèvent à 300 k€ au 31 décembre 2024.

Le montant net de dépréciation du contrat de liquidité Kepler est de 109 892 € tenant compte de la valeur boursière au 31/12/2024

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-EURO

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS W&NERGY	10	-408	70,00	7	7	406			-183	
SAS ENERGY &+	4 000	-1 884	100,00	4 000	4 000	709		2 970	-283	
CHARWOOD IMMOBILIER	5	-55	100,00	5	5	171			-45	
SAS CHARWOOD INNOVATION	1	-8	100,00	1	1				-4	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SCI ALAUNA	1	-137	10,00			479		245	-52	
SAS AA BIOMASSE			35,00	7	7					
SARL LG CONCEPT	57	420	40,00	187	187	113		3 728	52	
IMMOBILIERE BANNALEC	10		10,00	1	1					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 222			1 222
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 222			1 222
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 046	134	134	4 046
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 046	134	134	4 046
ACTIF IMMOBILISE	5 268	134	134	5 268

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 703 962 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	517 967	517 967	
Autres	3 163 681	3 163 681	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	22 313	22 313	
Total	3 703 962	3 703 962	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

La société détient une créance d'impôt sur les sociétés suite à l'imputation de frais sur la prime d'émission à hauteur de 861 k€.

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	513 523
Associés - intérêts courus	284 780
Total	798 304

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 52 214 EURO décomposé en 5 221 422 titres d'une valeur nominale de 0,01 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 198 407	0,01
Titres émis pendant l'exercice	23 015	0,01
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 221 422	0,01

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 25/06/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-329 734
Résultat de l'exercice précédent	113 373
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-216 362
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-216 362
Total des affectations	-216 362

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	51 984		230		52 214
Primes d'émission	9 924 918			230	9 924 688
Réserve légale	1 370				1 370
Réserves générales	203 893				203 893
Report à Nouveau	-329 734	-216 362	-216 362	-329 734	-216 362
Résultat de l'exercice	113 373	-113 373	-2 918 371	113 373	-2 918 371
Total Capitaux Propres	9 965 803	-329 734	-3 134 502	-216 132	7 047 432

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 417 825 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	465 095	139 866	325 229	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 137	237 137		
Dettes fiscales et sociales	495 594	495 594		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	220 000	220 000		
Produits constatés d'avance				
Total	1 417 825	1 092 596	325 229	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	135 859			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	37 706
Int.courus s/emprunts	766
Dettes provis. pr congés à payer	7 592
Charges sociales s/congés à payer	3 297
Etat - taxe d'apprentissage à payer	330
Divers - charges à payer	220 000
Total	269 692

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	22 313		
Total	22 313		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	499 936	17 500	517 436
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	3 703		3 703
TOTAL	503 639	17 500	521 139

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 331	
Abandon de compte courant Energy &+	2 300 000	
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 466
Contrat ABO - frais d'engagement	300 000	
TOTAL	2 601 331	1 466

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2013, la société SA CHARWOOD ENERGY est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe CHARWOOD ENERGY. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 3,57 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	4	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CHARWOOD ENERGY

Forme : SA

SIREN : 751660341

Au capital de : 51 984 EURO

Adresse du siège social :

1 Rue Benjamin Franklin

56250 - SAINT NOLFF

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement titres SCI Alauna	100 000
Autres engagements donnés	100 000
Total	100 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Le 11 décembre 2023, la société Charwood Energy a nanti les titres qu'elle détient chez SCI ALAUNA, à hauteur de sa participation.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2024**

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration
Pa de Kerboulard
1 Rue Benjamin Franklin
56250 Saint-Nolff

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration
Pa de Kerboulard
1 Rue Benjamin Franklin
56250 Saint-Nolff

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société CHARWOOD ENERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHARWOOD ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Immobilisations financières :
 - La note « Titres de participation » de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et la dépréciation des immobilisations financières ;
 - Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 29 avril 2025
Le commissaire aux comptes

**AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT
AUX COMPTES**

Audrey VERGÈS

Signé par Audrey Verges
Le 29/04/2025

ID: tx_aDqOP05MkLW4

In Extenso

signature électronique

Associée

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe